

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, P. ISWALA, A. MIZRAHI, Y. de PREVILLE, F. OSMANI, J. REVILLET, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

Sont excusés: Mme et MM. M. CHAMBERS, T. CHAROLLAIS, J.-P. HULLIGER, A. RIMAN et J. ROBERT.

M. J.-M. DEVAUD, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR:

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Election du/de la délégué-e du Conseil municipal à l'association des jeunes de Meyrin: radio *Meyrin FM* en remplacement de M. Jordan, démissionnaire.
5. Election du/de la suppléant-e de M. Chambers à la colonie de vacances *La Ruche* en remplacement de M. Jordan, démissionnaire.
6. Délibération n° 2008-29 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 17'000.-** destiné à l'acquisition des parcelles forestières n^{os} 10'118 et 10'119, d'une surface totale de 6'026 m², situées à proximité du chemin de la Maille.
7. Délibération n° 2008-30 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2007 de la Fondation Nouveau Meyrin.

8. Délibération n° 2008-31 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° 102'106 – 11, chemin Terroux.
9. Résolution n° 2008-06a relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal. **Rapport de la commission de l'environnement et de l'énergie** (M. Haldemann, R).
10. Délibération n° 2008-32 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'200'000.-** pour financer l'aménagement de huit écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets dans les zones construites du quartier des Champs-Fréchets, ainsi que le remboursement rétroactif aux propriétaires concernés des frais à leur charge relatifs à l'implantation d'écopoints dans les zones construites depuis le 1er janvier 2002.
11. Délibération n° 2008-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 34'700.-** destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés. **Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe** (M. de Préville, Ve).
12. Délibération n° 2008-23a relative à l'ouverture d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de **CHF 45'000.-** destiné au paiement du salaire et des charges sociales. **Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe** (M. de Préville, Ve).
13. Délibération n° 2008-19a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'084'900.-** destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1). **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Iswala, S).
14. Résolution n° 2008-20 présentée par Mathieu Chambers (parti démocrate-chrétien), François Haldemann (parti radical), Myriam Girardet (Alliance des indépendants de Meyrin) et Didier Schweizer (Union démocratique du centre) visant à faire baisser l'impôt communal dès l'an 2009.
15. Résolution n° 2008-21 proposée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux aménagements nécessaires liés à l'arrivée imminente du TCMC dans la cité de Meyrin.
16. Résolution n° 2008-16a relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21. **Rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité élargie** (Mme Ecuyer, R).
17. Projets de résolutions.
18. Motion n° 2008-03 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC de Meyrin-Cointrin, demandant la suppression de la taxe professionnelle pendant la durée des travaux du TCMC à Meyrin-village.
19. Motion n° 2008-04 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute (AGT Meyrin), demandant au Conseil administratif d'étudier l'organisation d'une fête annuelle intitulée "La rue est à vous" qui met à disposition des espaces publics aux piétons et aux habitants de Meyrin.

20. Projets de motions.
21. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Revillet, S, et Boccard, DC).
22. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés (Mme Revillet, S).
23. Propositions individuelles.
24. Questions.

* * *

En préambule, après avoir salué l'assistance, **M. Iswala** fait la déclaration suivante:

"Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, cher-e-s ami-e-s,

C'est reconnaissant de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder que je prends ce soir la présidence de notre Conseil municipal. J'espère que je serai digne de cette confiance. Cette confiance que vous m'avez témoignée sans que je sois déguisé en blanc ou porté le masque blanc me touche très profondément.

Ces remerciements et cette reconnaissance vont également à mon parti, le parti socialiste, plus spécifiquement la section du parti socialiste de Meyrin-Cointrin, qui m'a donné la possibilité d'accéder à cette haute fonction qui restera marquée dans les annales de notre commune de Meyrin-Cointrin. C'est une première à Meyrin, une date importante, que le premier citoyen élu de la Commune soit issu de l'immigration du continent noir, soit de la République démocratique du Congo, mon pays d'origine. Nous pouvons dire qu'un nouveau pas a été franchi d'une part, et, d'autre part, votre choix est aussi un message de reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui, comme moi, ont choisi ce pays pour y vivre, quelles que soient les circonstances qui nous ont poussés à le faire. Aujourd'hui, Meyrin Ensemble, l'entête du journal communal, s'est traduit par un des actes le plus concret.

Je tiens à remercier le président sortant, même s'il n'a pas pu finir son mandat, c'est le choix le plus légitime que je respecte, pour avoir mené à bien la première année de notre législature. Cher Didier Schweizer, la vie est faite de hauts et de bas mais, personnellement, en t'acceptant comme tu es, mais pas comme moi ou chacun de nous voudrait que tu sois, je ne peux pas oublier tous les bons moments passés ensemble sous votre présidence.

Je remercie aussi tous les autres membres du bureau avec lesquels j'ai passé une année enrichissante et pleine de bons moments et avec qui j'aurai encore beaucoup de plaisir à travailler durant cette année.

J'aimerais, avant de vous dire mes intentions, faire une parenthèse parce que je suis très ému.

Je suis arrivé à Genève en 1987 et la dame qui m'a reçu en premier et qui m'a accordé l'hospitalité est dans cette salle. C'est une genevoise, elle a vécu ici 20 ans, elle est rentrée au Congo et elle exerce de hautes fonctions puisqu'elle est la ministre du travail, il s'agit de Mme Luchiana Marie-Ange.

(Applaudissements)

Donc si je me trouve devant vous, premier citoyen meyrinois, je crois bien que c'est à elle que je le dois parce que son mari est venu me chercher à Bruxelles, m'a inscrit à Genève pour me dire que je serais mieux à Genève qu'à Bruxelles. Je le reconnais puisque la preuve est que je suis parmi vous et je ne le regrette pas. Je n'avais pas remis les pieds au Congo depuis 29 ans et c'est la même dame qui m'a accueilli et accordé l'hospitalité au Congo en février."

Il poursuit:

"J'aimerais que cette année de ma présidence soit marquée par l'acceptation de nos différences dans le respect et l'humanisme. Notons que le respect, ça change la vie. Exploitions nos différences enrichissantes d'une façon positive, constructive, dans le respect de chacun de nous pour construire ensemble notre commune de Meyrin-Cointrin et répondre aux attentes prioritaires de la population qui a mis toute sa confiance en ses élus. Que nos décisions ne soient surtout pas prises en fonction de notre génération, mais plutôt en fonction des générations futures dans dix, quinze, vingt ans. Ceci nous conduira à éviter de laisser aux générations futures un cadeau empoisonné ou des situations difficiles à gérer et coûteuses à l'avenir.

Acceptons chacun de nous dans un grand respect comme il est, mais pas comme nous voulons qu'il soit et privilégions le dialogue et l'écoute. Si ma phrase fétiche que vous connaissez a toujours été "Sans cesse et sans honte au service de l'amour", c'est parce que j'accepte chacun comme il est et non pas comme moi je veux qu'il soit. Et aussi parce que j'ai compris que l'amour égale le pardon, la tolérance.

Je n'admettrai pas dans nos débats des attaques personnelles qui portent atteinte à la personne, qui nous divisent au lieu de nous unir et de construire ensemble notre beau Meyrin où il fait bon de vivre ensemble et où chacun trouve sa place. Sachons que les décisions que nous prenons sont déterminantes pour l'avenir de nos concitoyennes et concitoyens. Ayons le souci de prendre de bonnes décisions, bien réfléchies, en privilégiant la raison plutôt que le sentiment émotionnel.

Je vous recommande d'adopter un comportement et un état d'esprit sans haine et sans provocations. Etant le président de toutes et tous, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que l'intolérance et l'exclusion n'aient pas place lors de nos séances. Au-delà de nos clivages politiques, l'écoute dans un grand respect et le dialogue seront mes vives recommandations. C'est ce qui doit nous unir, c'est une volonté partagée de respecter un cadre démocratique clair dans nos débats, un cadre qui permet, sans trop perdre de temps et d'énergie, de clarifier les enjeux et les positions, d'élaborer d'éventuels compromis souhaitables et de passer à l'action. Nous devons impérativement trouver un fonctionnement moins paralysant et moins chronophage.

Je ne voudrais pas conclure sans féliciter M. Jean-Marc Devaud, notre nouveau maire. Je voudrais également remercier toute l'administration et en particulier le secrétaire général, M. Solai, qui joue un rôle important dans l'accomplissement de notre tâche, par sa disponibilité, son savoir-faire, son professionnalisme qui nous permet de faire face au travail immense que représente la préparation de nos ordres du jour des commissions et du Conseil municipal. Merci encore une fois pour tout ce que vous faites, je me réjouis de prolonger cette collaboration.

Votre serviteur, sans cesse et sans honte et, avec tous élus, soyons au service de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie."

(Applaudissements)

M. Iswala excuse ensuite Mme Riman, MM. Chambers, Charollais, Hulliger et Robert ainsi que le secrétaire général, M. Solai, qui est remplacé ce soir par M. Morand, secrétaire général adjoint.

1. Communications du Bureau

M. Iswala annonce le dépôt d'une **motion** présentée par M. Dumalle relative à l'enterrement de pylônes haute tension dans la Commune.

Il met au vote son traitement au point 20 de l'ordre du jour, ce qui est **accepté à la majorité évidente**.

Il fait ensuite part du dépôt d'une **résolution** présentée par Mme Girardet, au nom de l'Alliance des indépendants meyrinois, relative à l'organisation d'une cérémonie au cours de laquelle un espace baptisé "Roger Portier" pourra être inauguré dans le Forum de Meyrin.

M. Iswala met au vote le traitement de ce projet au point 17 de l'ordre du jour, ce qui est **accepté à la majorité évidente**.

Il est ensuite passé à la lecture du courrier:

a) Lettre adressée par Mme Riman le 4 juin 2008:

*Monsieur le président du Conseil municipal,
Madame la maire et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

Permettez-moi de vous faire part de mes sentiments de grande déception concernant le déroulement du Conseil municipal du 20 mai 2008.

Il apparaît clairement que ma vision de la démocratie n'est pas la vôtre. Je suis née en ex-Tchécoslovaquie sous un régime communiste soviétique. J'ai passé 19 années de ma vie dans ce pays où il était interdit de poser des questions qui n'allaient pas dans la même direction idéologique que celle du gouvernement. Les informations ont été cachées et la population a été manipulée. Il n'y avait qu'un seul parti politique, le parti communiste style stalinien. La population a été forcée d'être d'accord avec son idéologie, sous peine d'emprisonnement ou de mort.

Je me rappelle, comme si c'était hier, nous étions tous sur la place principale de ma ville d'origine, et nous tenions les clefs de nos maisons dans nos mains et nous faisons un bruit impressionnant. C'était la fin du régime totalitaire, nous étions enfin libres !

Une année après, je suis entrée à l'université mais, avec l'ouverture des frontières, j'ai choisi un autre chemin. J'ai abandonné mes études d'ingénieur pour trouver le bonheur en Suisse. Je ne pensais pas me retrouver, après quelques années, sous une autre dictature.

Oui, je dis bien la dictature, car je ne trouve pas un autre nom pour définir ce qui se passe au sein de notre Conseil municipal. Lorsque monsieur l'ingénieur physicien de Prévaille traite ceux qui ne sont pas d'accord avec son parti des Verts de Bolcheviks, et en plus qu'il en est fier, il montre clairement qu'il n'y a que l'opinion des Verts qui a de la valeur à ses yeux.

Lorsque le Conseil administratif essaie de ne pas nous fournir toutes les informations demandées dans le cadre de notre travail de conseillers municipaux, et que le Conseil municipal décide de renoncer à cette exigence d'une information précise avant le débat, je ne peux pas considérer cette assemblée comme démocratique.

Les critiques de M. Tschudi envers M. Schweizer me sont apparues comme peu objectives et même diffamatoires. Il a vite oublié que ça n'arrive pas qu'aux autres et qu'un conseiller municipal de son groupe l'a aussi quitté. Là, les Verts se sont contentés de déclarer qu'ils respectaient son choix. Personnellement, je vois son intervention comme une sorte de publicité anti-UDC, grâce à laquelle il espère se faire enfin élire (troisième essai) au Conseil administratif lors des prochaines élections. Mais cette fois-ci, je ne voterai pas pour lui.

J'écoute avec patience les interventions, prises de position et questions de tous les conseillers municipaux. Même si je ne suis pas d'accord avec eux, je n'agite pas les bras, je ne frappe pas les mains, je ne crie pas, je n'injurie pas. Même si je ne comprends pas la question, ce qui peut m'arriver, je n'essaie pas de les interrompre. C'est une question d'éducation, qu'on m'a donnée. Et surtout, je ne me permettrai pas, suite à une question posée, quelle qu'elle soit, de "concocter" des conclusions à la place de la personne, et de porter un jugement sur cette dernière.

Ainsi, je n'imagine pas que l'on voudrait euthanasier les personnes âgées parce qu'on a pris la peine de savoir combien il y en a à Meyrin. Je ne pense pas que l'on voudrait renvoyer tous les étrangers de Meyrin dans leur pays d'origine puisqu'on sait qu'ils représentent 44% de la population.

Je ne vois pas pourquoi certains se permettent de procéder à des déductions et conclusions à ma place, suite à la question que j'ai posée sur le nombre de frontaliers engagés en 2007 par la commune de Meyrin. Je croyais avoir les mêmes droits au sein du Conseil municipal que tous les conseillers. J'ai posé une question et j'ai le droit à une réponse exacte, et pas à une réponse diffamatoire. Je vous rappelle que l'Office cantonal de la statistique annonce dans son rapport qu'il y avait 60'630 frontaliers en décembre 2007 (effectif total des titulaires du permis G frontalier), et je vous assure qu'il n'est pas marqué en bas de page qu'il faut les chasser de Genève.

Je suis déçue de cette "gauche caviar" moqueuse et arrogante. Je retrouve dans son esprit le slogan fétiche du régime communiste totalitaire "ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous". En politique, comme en sport, on doit du respect à son adversaire et on devrait jouer fair-play.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord entre nous au sein du Conseil municipal, nous devons respecter cette différence. On dit souvent que la diversité culturelle est une richesse pour la population. Pourquoi ne pas considérer également notre diversité politique comme une richesse ? Nos idées sont parfois très différentes, nous n'avons pas toujours les mêmes objectifs, mais nous représentons la population de notre Cité, également très diversifiée. Essayons de voir cette différence comme une chance, car nous sommes complémentaires au sein de notre Conseil. Si nous étions toujours du même avis, nous serions assis tous du même côté de la table et nous porterions le même nom. J'ai déjà vécu cette situation et je peux vous dire que ce n'est pas drôle.

Enfin, je voudrais souhaiter à notre nouveau Président du Conseil municipal beaucoup de succès dans sa tâche difficile. C'est un homme de paix qui a un vrai sens de la justice. Je suis persuadée que, avec son courage, il saura faire la différence et qu'il réussira à se faire entendre.

Je souhaite à tout le monde de bonnes vacances. Profitez-en pour vous ressourcer et j'espère que nous nous reverrons tous en septembre avec le sourire et l'esprit apaisé.

*Andrea Riman
Conseillère municipale de AGT Meyrin*

b) Lettre envoyée le 15 juin 2008 par M. Tschudi

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Je vous envoie cette lettre officielle pour vous informer de ma démission du Conseil municipal avec effet au 5 septembre 2008.

Lors des élections en 2007, ce n'était un secret pour personne que j'étais avant tout candidat au Conseil administratif. En effet, les Verts estiment qu'après trois législatures, il est temps de laisser à d'autres citoyens l'opportunité d'exercer une responsabilité au sein du Conseil municipal. Ils sont aussi d'avis qu'il y a mille autres possibilités d'engagement citoyen au sein de notre collectivité et qu'une façon d'honorer et de valoriser cette diversité de l'engagement et de la

participation à la vie communale, consiste à ne pas s'éterniser au-delà de 12 ans dans un parlement communal. Riche de l'expérience accumulée au fil des années, je partage complètement cet avis. La démocratie, même au niveau communal, est toujours fragilisée. Pour la préserver, pour l'améliorer, pour lui permettre d'organiser efficacement notre vie en société et de gérer nos conflits d'intérêts pacifiquement, deux conditions sont nécessaires: il faut d'une part que les valeurs qui sont le fondement même de la démocratie et les règles d'organisation et de fonctionnement démocratiquement établies soient scrupuleusement respectées et d'autre part que le souverain exerce effectivement son pouvoir, en d'autres mots que les habitants de Meyrin s'impliquent dans les affaires de la cité. L'indifférence et le repli menacent tout autant la démocratie que le non-respect des règles démocratiques.

J'ai donc toujours cherché et chercherai encore à transmettre ce plaisir de l'engagement, cette envie de politique. J'ai toujours cherché et chercherai encore à démontrer que la politique n'est pas obligatoirement une maladie honteuse, mais peut et doit être une activité honnête et utile, qui doit pouvoir être partagée et exercée par le plus grand nombre. Pour être cohérent avec cet idéal, il était temps que je m'en aille et laisse ma place à un ou une autre.

Si j'ai joué une petite prolongation, c'est par respect pour les électrices et les électeurs qui m'ont élu. Ces derniers comprendront, je l'espère, qu'après 13 ans, on puisse désirer servir la collectivité différemment. Je quitte donc le Conseil municipal, mais reste engagé dans la cité, reste donc à vos côtés pour vous encourager, vous féliciter, vous accompagner solidairement ou aussi vous interpeller, vous solliciter ou vous critiquer. En d'autres mots, en ma qualité de citoyen, je continuerai d'exercer mon devoir de citoyen face à ses élus.

Permettez-moi avant de quitter cet hémicycle de vous faire part de mon émotion que l'on ressent lorsqu'une page se tourne. Permettez-moi aussi de vous exprimer ma reconnaissance pour tout ce que vous m'avez apporté. Adversaires politiques de l'Entente, vous m'avez forcé à mieux argumenter, à revisiter et questionner mes convictions, à chercher des compromis acceptables pour le plus grand nombre et qui permettent tout de même d'avancer. Pour tout cela et les quelques batailles loyales que nous nous sommes livrées, je vous dis merci. Amis politiques de l'Alternative, pour les nombreux échanges, les combats communs que nous avons menés et que nous mènerons, je l'espère, encore, je vous dis merci.

Je remercie particulièrement mon groupe qui a été pendant treize ans, pas seulement un collectif politique uni et efficace, mais aussi une joyeuse bande d'amis, ce qui est un formidable facteur de motivation et de remobilisation dans les moments de découragement.

Je remercie aussi tous les membres de l'administration pour leur disponibilité, leur serviabilité, leur efficacité et leur gentillesse. Ils ne correspondent en rien à la représentation négative que certains se font des fonctionnaires. Ils ont tous choisi de travailler dans une administration publique pour être au service du public. C'est comme cela du moins que je les ai perçus durant toutes ces années. Je les remercie aussi pour les nombreux moments de réflexion et d'échanges qu'il m'a été donné de partager avec eux.

Rester treize ans au Conseil municipal permet aussi de mesurer les progrès réalisés dans des dossiers fondamentaux et donc d'être résolument optimiste pour l'avenir.

- *Il y a treize ans, le droit de vote des étrangers paraissait une utopie. Notre Conseil municipal a bataillé, a pris position et s'est engagé. Et même si les électeurs meyrinois l'ont refusé, nous avons fait avancé cette cause démocratique.*
- *La démocratie participative était, il y a treize ans, un concept théorique abstrait. Aujourd'hui, elle en est certes encore à ses balbutiements, mais l'adoption d'une méthode et d'un processus dans l'élaboration d'un Agenda 21 est un pas important qui traduit déjà un changement dans les mœurs politiques.*
- *Enfin, il y a treize ans, il était difficile de croire qu'un tram relierait Meyrin à la ville de Genève de notre vivant. Aujourd'hui, il est sur les rails. La modération du trafic, la mobilité douce, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, les écoquartiers, ne sont plus des rêveries d'écolos, mais peuvent devenir un programme consensuel pour que Meyrin entre de plein pied dans le XXI^e siècle.*
- *Notre commune assure mieux qu'il y a treize ans son devoir de solidarité, elle cherche à intégrer plutôt qu'à exclure, elle n'abandonne pas ceux que les aléas de la vie ont mis en difficulté et cherche à leur permettre de vivre dignement et non comme des assistés. Notre devoir de solidarité planétaire a été rétabli à 0,7% de notre budget de fonctionnement. Personne n'oserait aujourd'hui le remettre en question.*

En treize ans, j'ai énormément appris et, en dépit de quelques frustrations, ne regrette nullement le temps investi. Ne vous inquiétez pas, je vous épargnerai la liste de mes nombreux apprentissages, je n'évoquerai qu'une chose essentielle à l'exercice de notre fonction: la patience. La patience est une vertu certes, mais ne justifie pas l'inaction. Aujourd'hui, nous devons répondre à des urgences planétaires. Trop de patience nuirait gravement à la santé de nos concitoyens et des générations futures. La faculté d'indignation, la ténacité et la persévérance sont indispensables. Les défis sont énormes, notre responsabilité aussi. Il faut beaucoup d'énergies et de dévouement pour relever ces défis, assumer notre responsabilité. Certains, de par leur comportement, ont quelque peu sali notre réputation de conseiller municipal. Ils ont également terni l'image de Meyrin. De part mon engagement professionnel, j'arpente beaucoup le canton et ai pu constater à quel point Meyrin avait acquis une réputation clochemerlesque dans le canton et cela m'attriste. Je continuerai à l'avenir à souligner le dévouement sincère et l'engagement honnête de la plupart d'entre vous au-delà de nos différences et divergences politiques. Je vous remercie de persévérer, vous remercie en tant que citoyen de votre engagement pour la Commune et vous souhaite de retirer de cet engagement la même satisfaction que j'ai éprouvée.

Ce soir, un immigré suisse-alsacien de 57 ans vous tire sa révérence. Cet immigré avait le privilège, par rapport à la plupart des autres immigrés à Meyrin, de jouir du droit d'éligibilité. Un jeune gamin, bien de Meyrin lui, va lui succéder. Ce gamin n'est pas inconnu de vos services. C'est un activiste, un militant. Je le connais depuis 15 ans et l'admire un peu comme un père admire son fils. Il a

créé Impact Prod, il est actif au sein du comité de l'Undertown, il a participé à différentes actions originales dans notre commune, dont l'organisation d'un festival reggae à la piscine de Bois-Carré. Il a un point commun avec une autre conseillère municipale verte, c'est celui de figurer dans le célèbre livre de Klopmann et Faure, "Meyrin-citoyens du monde" qui, depuis treize ans déjà, est un peu la carte visite de notre Commune et que j'ai eu l'honneur, conseiller municipal fraîchement élu, d'offrir dans une Bosnie-Herzégovine déchirée avec un message simple: habitants d'origines, de cultures, de religions et d'horizons divers, nous pouvons grandir et vivre ensemble en paix.

Je serai heureux et fier d'assister le 9 septembre prochain à l'assermentation de mon successeur: Surane Ragavan.

Enfin, je ne vous cacherais pas que, quittant une activité prenante, il me fallait en trouver une autre. J'ai proposé à mon parti d'être candidat à la constituante. Si jamais je suis élu, j'aurai à nouveau de bonnes raisons de vous côtoyer, d'analyser avec vous comment défendre les valeurs fondamentales qui nous unissent et nous permettent d'interagir ensemble, comment organiser à l'avenir l'exercice et le partage du pouvoir sur notre territoire, comment renforcer la démocratie, comment tenir compte des intérêts de chacun et prendre des décisions dans l'intérêt général, comment raviver un fonctionnement démocratique, comment ancrer dans une nouvelle constitution des devoirs qui résultent de nos obligations et de notre responsabilité à l'égard des générations futures. L'élaboration de la future constitution ne se fera pas dans l'affrontement stérile de positions figées et arrêtées. Elle ne sera pas non plus l'affaire exclusive des 80 élus du 19 octobre. L'élaboration d'une nouvelle constitution est une entreprise collective qui concerne et devra impliquer l'ensemble des habitants. C'est une aventure exigeante et exaltante que je souhaiterais pouvoir partager notamment avec toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu, au cours de ces années écoulées, tant de plaisir à dialoguer et à débattre.

Merci de m'avoir écouté, c'était sans doute un peu long. En treize ans, j'ai beaucoup appris, disais-je, mais il y a des choses que je n'apprendrai sans doute jamais."

Pierre-Alain Tschudi

(Applaudissements)

M. Iswala fait la déclaration suivante:

"Mon frère Pierre-Alain Tschudi, c'est avec une certaine émotion et tristesse que nous prenons acte ce soir de ta démission du Conseil municipal. Fidèle à toi-même et aux règles de ton parti, qui n'autorise pas de faire plus de trois législatures consécutives, tu nous donnes aujourd'hui ta démission pour laisser la place à de nouveaux Vert-e-s selon le principe fondamental de la roue qui tourne.

Ton expérience acquise au cours de tes 13 ans de mandat au sein de notre Conseil, ta connaissance de nombreux dossiers, ton écoute active des attentes et besoins de nos concitoyens t'ont permis de contribuer au développement harmonieux de notre ville. Nous te remercions et saluons ta grande loyauté qui n'a jamais été démentie. Pour l'ensemble du municipal, tu es une bibliothèque de références à consulter à jamais.

Fidèle à ton parti que tu ne désavoues pas, tu restes pour nous une force active au sein de notre commune à travers tes engagements associatifs et de ton parti. Même si tu nous quittes, tu es le bienvenu certains soirs du Conseil municipal selon tes disponibilités. Saches que nous avons besoin de toi, tout comme toi aussi pendant que nous sommes tous encore en vie.

En tant que président du Conseil municipal, je tiens à te remercier mon frère Pierre-Alain pour ton assiduité, ta disponibilité et ton esprit démocratique pendant tes années de conseiller municipal et je te souhaite plein succès dans tes activités politiques et non politiques à venir et, surtout, une bonne santé."

Ton frérot Placide Iswala

(Applaudissements)

- c) Lettre envoyée le 13 juin 2008 au président du Conseil municipal par l'Association village Meyrin ouest:

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Nous avons pris connaissance du dépôt de la résolution n° 2008-12 proposant d'ouvrir la circulation aux riverains du village dans la rue Virginio-Malnati depuis la route du Nant-d'Avril.

Notre association, regroupant la majorité des habitants de la zone, est inquiète par cette résolution et a adressé un courrier à Monsieur Osmani, auteur de la résolution, pour lui demander quelles étaient ses motivations pour déposer une telle demande. A ce jour nous n'avons pas eu de réponse.

En ce qui nous concerne, nous estimons que l'ouverture de ce passage engendrerait une importante augmentation du trafic de transit entre la zone industrielle et le centre du village et demandons à nos autorités de s'opposer à la résolution n° 2008-12.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

*Association village Meyrin Ouest
Julio Escalera, président*

M. Iswala ajoute que le Bureau propose de renvoyer ce courrier à la commission d'urbanisme, mobilité et logement.

- d) Lettre adressée le 11 juin 2008 par M. Alain Cevey au président du Conseil municipal:

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Chaque fois que je passe au Forum de Meyrin j'ai une pensée émue pour notre ancien conseiller administratif, Monsieur Roger Portier.

Lors de mes activités au CP Meyrin, j'ai eu la chance de le rencontrer et de pouvoir l'apprécier à sa juste valeur, même si nous n'étions pas toujours d'accord il avait de grandes qualités, l'écoute, le respect et une gentillesse hors du commun.

Il a marqué la vie associative de notre commune en s'engageant toujours à fond et avec passion, son grand challenge a été la construction du Forum de Meyrin, il s'est battu pour sa réalisation, les Meyrinois peuvent être fiers de lui. En partant trop vite, il n'a malheureusement pas pu fêter les 10 ans de son Forum.

Pour le récompenser de son travail et honorer sa présence, j'ai pensé à ceci:

Dans ce magnifique édifice il y a un grand espace lumineux avec son magnifique bassin, sa verrière et son architecture, alors pourquoi ne pas lui donner son nom et le baptiser:

Espace Roger Portier

J'ose espérer que lors de vos prochaines délibérations vous prendrez la bonne décision, dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chaleureuses salutations.

Alain Cevey

Annexe : photo de l'espace en question

Mme Girardet ajoute qu'ayant reçu une copie de ce courrier, elle a pu présenter un projet de résolution y relatif qui sera donc traité ce soir.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 20 mai 2008 - question de Mme Andréa Riman

Nombre de frontaliers et de chômeurs engagés

En réponse à la question posée lors de la commission des finances du 29 avril 2008 et réitérée lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2008, nous vous informons que nous avons engagé 17 nouveaux employés communaux en 2007 dont:

- 2 personnes frontalières (permis G) dans le domaine de la petite enfance;
- 3 personnes au chômage;
- 1 personne au bénéfice du RMCAS.

Pour information, il est actuellement très difficile de recruter le personnel adéquat dans le domaine de la petite enfance, ce qui a obligé certains nouveaux espaces de vie infantine dans le canton à repousser leur ouverture par manque de personnel dûment spécialisé.

Nous tenons à préciser que nous avons considéré comme frontalières non pas les personnes correspondant à la définition du dictionnaire, à savoir: "personne qui habite près d'une frontière et la traverse régulièrement pour aller au travail", mais uniquement celles devant être au bénéfice d'un permis de travail. En effet, les employés suisses habitant en France voisine n'ont pas besoin de permis.

Elections communales 2007, examen des comptes 2007 de la Commune

Le Conseil administratif a reçu le 22 mai dernier une copie du courrier adressé par le service de surveillance des communes à M. Jacques Charpier, conseiller municipal. Ce dernier avait demandé aux services de l'Etat s'il revenait à la Commune de payer les frais d'information à la population ainsi que les honoraires d'avocats liés à la publication et à la diffusion d'un document à l'en-tête de la Commune que le Tribunal administratif avait reconnu dans son arrêt du 15 mai 2007 comme constituant une violation de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le service de surveillance des communes a répondu (je cite): "Il ressort de la Loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application que le Conseil administratif représente la Commune envers les tiers, et que sa signature engage la Commune. Aucune disposition de la loi ou de son règlement ne rendent les membres de l'Exécutif responsables personnellement en cas de violation des dispositions en vigueur." Il est encore précisé un peu plus loin (je cite): "Dès lors, les diverses dépenses que vous citez dans votre courrier du 2 mai 2008 sont bien à la charge de la Commune et non pas à celle des magistrats de l'Exécutif. Enfin, à la lecture du dispositif de l'arrêt du Tribunal précité, tant l'indemnité de procédure que l'émolument ont été mis à la charge de la commune de Meyrin et non pas à celle des magistrats".

Elections communales 2007, plainte pénale

Le Conseil administratif a pris connaissance le 30 mai dernier de la décision du procureur général, M. Daniel Zapelli, de classer en opportunité la plainte pénale déposée le 24 avril 2007 par MM. Jean-François Girardet et Jean-Philippe Hulliger. Pour motiver sa décision, le procureur général a évoqué (je cite): "...Il m'apparaît aujourd'hui nécessaire, dans l'intérêt public supérieur de Meyrin et de ses habitants, d'éviter qu'un différend essentiellement politique... ne s'immisce sur le terrain judiciaire. Ceci est d'autant plus vrai que les faits dénoncés en l'espèce - dont il convient d'admettre qu'ils n'apparaissent pas être graves - se sont déroulés il y a de cela plus d'une année et que MM. Girardet et Hulliger ont d'ores et déjà obtenu réparation du tort qu'ils considéraient leur avoir été causé par le biais de l'arrêt rendu le 15 mai 2007 par le Tribunal administratif...". M. Zapelli ajoute un peu plus loin (je cite): "Le classement en opportunité s'impose également au vu des torts partagés entre les plaignants et les mis en cause...". Les mandants (MM. Girardet et Hulliger) peuvent recourir contre cette ordonnance de classement dans les dix jours.

Le Conseil administratif attend encore la décision du procureur général concernant la plainte pénale déposée le 18 mai 2007 par le Conseil administratif de la législature précédente contre MM. Girardet et Hulliger.

Recours contre la décision du Conseil municipal du 20 mai d'accepter la résolution n° 2008-19

La Commune a été informée le 30 mai 2008 par le Tribunal administratif qu'un recours avait été déposé par Mmes Adriana Schweizer et Sasa Hayes contre le Conseil municipal de la commune de Meyrin. La décision attaquée est le vote de la résolution n° 2008-19 relative à l'interprétation du règlement du Conseil municipal concernant le nombre de sièges attribués par parti en commissions.

Le bureau du Conseil municipal, lors de sa séance du 9 juin dernier, a chargé le Conseil administratif, au nom de la majorité du Conseil municipal du 20 mai 2008 qui a accepté cette résolution, de préparer les observations à transmettre au Tribunal jusqu'au 22 juin 2008. Il a été convenu que ces observations seront signées par votre président, M. Placide Iswala.

Dénomination d'artère - rue Alexandre-Liwentaal

Sur proposition de la Commune de Meyrin, le Conseil d'Etat a donné le nom de "rue Alexandre-Liwentaal" à l'artère sans issue se situant dans la zone aéroportuaire de Meyrin et partant de la rue Robert-Adrien-Stierlin. Alexandre Liwentaal fut un pionnier suisse de l'aéronautique. Cette dénomination a été préalablement approuvée par la commission cantonale de nomenclature et entrera en vigueur le 1er septembre 2008.

TCMC direttissima - enquête publique sur la modification de la demande de concession

Le dossier relatif à la demande de modification de la concession fédérale a été mis à l'enquête publique et peut être consulté au service cantonal de la mobilité ainsi qu'en mairie du 11 juin au 11 juillet 2008. Pendant cette période, les intéressés peuvent adresser par écrit leurs observations à l'Office cantonal de la mobilité.

A la suite de cette procédure, une demande d'approbation des plans, valant autorisation de construire, sera également déposée par le canton et instruite au niveau fédéral.

Résolution N° 17-2008 navettes de bus TPG réservé aux étudiants

Cette résolution demandait un projet de délibération chiffrée destinée au financement d'une navette de bus TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale Henry Dunant, tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service.

Les TPG ont étudié cette demande et ont répondu il y a quelques jours qu'il ne leur serait matériellement pas possible d'y répondre favorablement, ceci même pour un service minimum de deux navettes le matin.

Suite à cette réponse négative, un devis a été demandé à une compagnie privée et une délibération vous sera présentée au prochain Conseil municipal.

P1 et P2

Sur demande de la direction du centre commercial et de l'Association des commerçants, le régime de stationnement des parkings P1 et P2 sera modifié. Le stationnement gratuit limité à 3 heures sera porté à 2 heures.

Par ailleurs, le projet "cœur de la Cité" avançant rapidement, il est apparu nécessaire de préparer les bases permettant la réalisation du parking souterrain de 840 places sous le P1. Ainsi, la Commune a mis fin pour des raisons techniques à une convention d'utilisation des parkings P1 et P2 avec la propriétaire du centre commercial.

Nous tenons à rassurer tous les commerçants et utilisateurs du centre commercial sur le fait que cette résiliation n'aura aucune conséquence visible pour les automobilistes, les deux parkings restants accessibles.

Préemption Vergers

Le Tribunal fédéral a rendu sa décision le 20 mai 2008 à propos de la préemption municipale portant sur une promesse de vente de 1/5ème d'une parcelle aux Vergers. Cette décision annule la délibération municipale n° 2007-25 ainsi que la décision rendue par le Tribunal administratif cantonal, lequel admettait la possibilité pour la Commune d'exercer la préemption.

La Haute Cour a estimé qu'une promesse de vente comportant des conditions (prix modifié selon la densité définie par le futur plan localisé de quartier) ne constituait pas une aliénation onéreuse. La préemption pourra intervenir ultérieurement au moment de l'acte de vente.

La décision municipale aura tout de même eu l'intérêt de provoquer la décision très attendue du Conseil d'Etat en l'obligeant à fixer les prix des terrains en zone agricole déclassée.

Le service cantonal des opérations foncières a déclaré récemment qu'il était désormais disposé à préempter toute transaction dans les zones anciennement agricoles dont le montant dépasserait le prix fixé de CHF 450.- pour un indice d'utilisation du sol de 1.

* * *

3. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

4. **Election du/de la délégué-e du Conseil municipal à l'association des jeunes de Meyrin: radio Meyrin FM en remplacement de M. Jordan, démissionnaire**

Mme Boccard annonce que le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. Gremaud.

M. Schweizer relève que ce poste était occupé par un membre de l'UDC et il présente donc la candidature de Mme Hayes, qui a été présidente de l'AHVM pendant 20 ans et connaît bien la population meyrinoise de chaque génération.

Il est procédé au vote:

- M. Gremaud obtient 16 voix.
- Mme Hayes obtient 7 voix.

M. Gremaud est donc élu **délégué du Conseil municipal à l'association des jeunes de Meyrin: radio Meyrin FM.**

* * *

5. **Election du/de la suppléant-e de M. Chambers à la colonie de vacances La Ruche en remplacement de M. Jordan, démissionnaire**

Mme Revillet indique que le parti socialiste présente la candidature de M. Hernot.

M. Schweizer fait remarquer qu'en début de législature, ce poste ainsi que le précédent ont été attribués à l'UDC. Il rappelle le discours de M. Iswala en début de séance qui allait dans le sens de l'ouverture, de la démocratie et de l'entente. Or, il considère que les autres partis ne respectent pas la démocratie et sont unis contre son groupe qui représente un électeur sur quatre à Meyrin.

Il termine en présentant la candidature de Mme Schweizer.

M. Iswala lui demande de ne pas faire de procès d'intention et de ne pas donner des leçons de démocratie. Il met ensuite les candidatures au vote:

- M. Hernot obtient 18 voix.
- Mme Schweizer obtient 5 voix.

M. Hernot est donc élu **suppléant de M. Chambers à la colonie de vacances La Ruche.**

* * *

6. **Délibération n° 2008-29 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 17'000.- destiné à l'acquisition des parcelles forestières n^{os} 10'118 et 10'119, d'une surface totale de 6'026 m², situées à proximité du chemin de la Maille**

M. Iswala annonce que le Bureau propose un vote immédiat.

M. Devaud indique que le propriétaire des deux parcelles en question étant décédé, les héritiers, constitués en hoirie, ont proposé à la Commune de les acheter. Bien qu'il s'agisse d'une zone forestière, l'acquisition de ces surfaces est intéressante dans le cadre du développement de la région franco-valdo-genevoise et de la densification du canton, qui nécessiteront des espaces supplémentaires. En outre, le prix de ces terrains est peu élevé et il propose donc d'approuver ce projet.

M. Iswala met aux voix le **vote immédiat** de la **délibération n° 2008-29** qui est **accepté à la majorité évidente**.

M. Haldemann fait la déclaration suivante:

"Après avoir étudié la situation foncière des parcelles dont on souhaite faire l'acquisition, nous constatons que ces parcelles font partie du cadastre des bois et forêts et qu'en conséquence, la loi sur le droit foncier rural ne s'applique pas et que la Commune peut donc se porter acquéreuse.

Le prix d'acquisition nous paraît cependant un peu élevé par rapport à la pratique en usage actuellement, soit un prix oscillant entre CHF 1.- et CHF 1.50/m².

Nous voyons cependant un intérêt de l'acquisition par la Commune de ces parcelles puisqu'il est prévu d'en favoriser l'exploitation forestière. En effet, une exploitation effective permet une fixation de carbone bienvenue alors qu'une forêt à l'abandon ne présente pas un bilan favorable ou tout au plus un bilan neutre.

C'est donc principalement sur cette dernière considération que le groupe radical soutient l'acquisition de ces deux parcelles par la Commune."

M. Schweizer annonce que l'UDC soutiendra l'achat de ces parcelles, ce qui compensera en quelque sorte les arbres récemment abattus dans la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération n° 2008-29**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 17'000.- destiné à l'acquisition des parcelles forestières n^{os} 10'118 et 10'119, d'une surface totale de 6'026 m², situées à proximité du chemin de la Maille

Vu l'opportunité d'acquérir les parcelles forestières n^{os} 10'118 et 10'119, proposées à la Commune par les copropriétaires;

Vu l'intérêt de la Commune d'étendre sa maîtrise foncière dans ce secteur à de bonnes conditions économiques;

Vu la nécessité d'améliorer l'efficacité des interventions sylvicoles;

Vu la richesse biologique des milieux naturels forestiers;

Vu l'importance de la multifonctionnalité des forêts genevoises;

Vu la possibilité de valorisation énergétique des produits ligneux;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 17'000.-** destiné à l'acquisition des parcelles forestières n^{os} 10'118 et 10'119, d'une surface totale de 6'026 m², situées à proximité du chemin de la Maille,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 17'000.-,
4. d'amortir la dépense en 10 annuités, de 2009 à 2018, qui figureront au budget de fonctionnement sur la rubrique 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements";
5. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié y relatif nécessaire.

7. Délibération n° 2008-30 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2007 de la Fondation Nouveau Meyrin

En préambule, **M. Iswala** signale que le Bureau propose le vote immédiat.

M. Sansonnens relève que la Fondation a acquis quatre immeubles à Monthoux, dont trois HLM totalisant 72 logements, et une PPE dont les appartements ont été revendus. Il précise que les locataires et propriétaires ont pu prendre possession de leur logement dès mars 2007. Il ajoute que la Confédération a accordé à la Commune un droit de superficie sur ces terrains et qu'il s'agit de la plus importante construction labellisée Minergie dans le canton.

M. Sansonnens termine en indiquant que le parc immobilier de la FNM se compose de 397 appartements et que ses comptes étant très sains, la Fondation peut envisager de participer aux projets prévus aux Vergers.

Il demande donc le vote immédiat de ce projet.

M. Iswala met aux voix le **vote immédiat** de la **délibération n° 2008-30** qui est **accepté à l'unanimité**.

Mme Revillet fait la déclaration suivante:

"Le groupe socialiste accepte les comptes et le rapport de gestion de la Fondation Nouveau Meyrin pour l'exercice 2007.

J'ai pourtant une demande à formuler pour la présentation des comptes qui pourrait se faire dès le prochain exercice. Il s'agirait d'ajouter dans le rapport du Conseil de la Fondation le rendement net pour chaque immeuble, de manière à avoir une idée plus précise du rendement par immeuble et une comparaison entre les différents immeubles de la Fondation.

Il existe des formules utilisées dans la profession pour calculer le rendement des immeubles locatifs, tenant compte du coût d'acquisition, de construction et autres. Je ne les ai plus du tout en tête, mais ils sont disponibles.

Je remercie par avance le Conseil de bien vouloir répondre à ma demande pour la présentation des comptes 2008."

M. Dumalle donne connaissance de la position des Verts:

"Je me permets de prendre la parole sur ce sujet pour la raison très simple que je suis le seul représentant, hormis nos conseillers administratifs, à siéger dans les deux Conseils.

D'emblée j'aimerais, si cela devait être le cas, vous rassurer sur le fait que le Conseil de fondation se livre à une excellente réflexion quant à la gestion du patrimoine locatif meyrinois, aussi bien que pour les nouvelles opportunités qui lui ont été présentées. Ce Conseil est également extrêmement rigoureux aussi bien en terme de qualité, d'économie et de finances. Il va sans dire que la Fondation est épaulée à notre grande satisfaction par les organisations externes, en particulier la régie Daudin et la fiduciaire qui vous présente ces comptes.

Je me réjouis particulièrement que le Conseil de fondation ait également accepté que le concept Minergie et économie d'énergie fasse partie intégrante de notre vocabulaire en terme de nouvelles et anciennes constructions. Les années à venir ne seront pas de tous repos puisque son rôle sera non seulement de préserver et d'améliorer le patrimoine existant mais de développer les nouveaux projets style Vergers pour lesquels nous devons être partie prenante.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts acceptera sans réserve cette délibération."

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération n° 2008-30**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2007 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2007 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

M. Iswala tient à saluer la présence dans l'assistance de Mme Anne Mahrer, présidente des Verts et députée au Grand Conseil qu'elle a présidé l'année précédente.

8. **Délibération n° 2008-31 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° 102'106 – 11, chemin Terroux**

M. Iswala indique que le Bureau propose le vote immédiat.

M. Sansonnens rappelle que la loi sur les constructions et installations diverses autorise dans le cas présent un IUS de 20% et que le Conseil administratif peut octroyer une dérogation jusqu'à 25%, alors qu'une dérogation jusqu'à 40% est du ressort du Municipal. Etant donné qu'il est demandé une dérogation très proche de 25%, soit 26.8%, il propose le vote immédiat.

M. Iswala met aux voix le **vote immédiat** de la **délibération n° 2008-31** qui **est accepté à l'unanimité**.

M. Dumalle réitère sa déclaration de la séance précédente:

"Une fois encore une requête en autorisation atterrit sur nos tables demandant une dérogation à la loi autorisant un taux d'occupation de 0,2. Toutefois, un article de cette loi prévoit également la possibilité de porter ce taux d'occupation à 0,3 voire plus. Toutes ces demandes de dérogation nous font perdre beaucoup de temps en commission, en plénière et bien entendu à notre administration. Je demande en conséquence que la commission ad hoc chargée de gérer ces cas se penche sur la possibilité d'étudier une grille d'évaluation concernant les différentes zones de verdure habitées sur la Commune et fixe par secteur un taux acceptable et accepté par ce Conseil."

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Il nous apparaît clairement que la différence entre le 25% que peut accorder le Conseil administratif et la dérogation demandée est vraiment minime. D'autre part, le plan directeur communal n'est pas finalisé. C'est pourquoi le groupe radical accordera cette dérogation."

M. Charpier annonce que le groupe AGT n'est pas d'accord avec ces densifications qui dénaturent les zones villas. En outre, il n'est pas certain que les infrastructures existantes répondent aux besoins créés par ces densifications.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met au vote la **délibération n° 2008-31**

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° 102'106 – 11, chemin Terroux

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n°DD 102'106, 11, chemin Terroux;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 juin 2008,

DECIDE

PAR 17 OUI, 7 NON ET 1 ABSTENTION

- de préavis favorablement la requête en autorisation de construire n° DD 102'106, quant à un indice d'utilisation du sol de 26.8% souhaité par le requérant.

* * *

M. Iswala signale que les points 9 et 10 seront traités ensemble pour le débat mais feront l'objet de votes séparés.

9. Résolution n° 2008-06a relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal. Rapport de la commission de l'environnement et de l'énergie (M. Haldemann, R)

et

10. Délibération n° 2008-32 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'200'000.- pour financer l'aménagement de huit écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets dans les zones construites du quartier des Champs-Fréchets, ainsi que le remboursement rétroactif aux propriétaires concernés des frais à leur charge relatifs à l'implantation d'écopoints dans les zones construites depuis le 1er janvier 2002

M. Haldemann donne lecture du rapport de la commission d'environnement et énergie du 5 juin 2008, tenue en présence de M. Devaud, maire, et M. Chatelain, chef de service:

"Le conseiller administratif nous explique la stratégie de la Commune en matière d'implantation des écopoints et plus particulièrement son projet d'extension de son réseau. Il relève les effets bénéfiques sur l'environnement et aussi les économies réalisées par la réduction des charges d'incinération. Le conseiller administratif relève aussi que les effets de cette résolution ne s'appliqueront pas aux nouvelles zones à construire puisque les nouveaux écopoints qui devront être implantés sur ces zones seront pris en charge par les promoteurs.

La Commune comptera en juillet 2008 35 écopoints, ce qui lui a valu d'être en 2006 la deuxième commune du canton pour la 4^e année consécutive en ce qui concerne la dépense annuelle par habitant destinée à l'incinération des déchets.

Actuellement, la commune participe à 20% des coûts de travaux sur le domaine privé, alors qu'elle participe à 100% des coûts sur domaine public.

La nouvelle politique proposée par la résolution est la suivante:

- 1. pour toute nouvelle construction sur parcelle privée, le financement des coûts sera 100% privé;*
- 2. en zones déjà construites et pour des écopoints implantés sur une parcelle privée, le financement des coûts sera 100% subventionné par la Commune;*
- 3. en zones déjà construites et pour des écopoints implantés sur une parcelle publique, le financement des coûts sera 100% subventionné par la Commune;*
- 4. pour tout grand projet intégré par un plan localisé de quartier, le financement des coûts sera 100% privé.*

Il est prévu d'investir 3,2 millions d'ici 2010, dont une partie servirait à une rétrocession à l'intention des propriétaires ayant réservé un accueil favorable à des projets d'écopoints au profit de leurs locataires. Cette rétrocession concernerait un montant équivalent au 80% des frais assumés au moment des travaux. Une autre tranche d'investissements est prévue de 2011 à 2013 d'un montant de 3,3 millions. Chaque tranche d'investissement devra faire l'objet d'une délibération et permettra de pouvoir traiter un secteur géographique donné, ce qui optimisera la logistique de levée des déchets. Le premier secteur prévu pour recevoir ces nouveaux écopoints est le quartier de Champs-Fréchets.

Un commissaire relève son expérience personnelle en la matière. Il est favorable à l'extension du réseau d'écopoints et souhaite que cette initiative soit aussi mise au compte de l'Agenda 21 afin que Meyrin puisse en bénéficier en tant que Cité de l'énergie.

Un commissaire s'inquiète des personnes âgées ou à mobilité réduite et estime que la distance à parcourir pourrait être trop longue pour y apporter ses déchets aux écopoints. Il lui est répondu qu'il existera toujours des personnes à mobilité réduite et que cette inquiétude ne doit cependant pas remettre en cause le concept d'extension du réseau d'écopoints. L'expérience de la commune de Domdidier a mis à jour que sur 4'500 personnes, seules quatre personnes ne pouvaient pas répondre physiquement à la distance supplémentaire à parcourir. Un système a été mis en place pour leur venir en aide par un employé communal. Le conseiller administratif relève qu'une entraide était toujours possible entre les personnes sans devoir recourir systématiquement à l'aide de la Commune. Un autre commissaire mentionne que l'action bénévole pourrait aussi être sollicitée et que des chariots pouvaient aussi résoudre une partie des problèmes, notamment du poids des déchets, ces derniers généralement reconnus d'un poids inférieur à celui des courses.

Un commissaire demande s'il le projet a pour but de s'autofinancer ? Il lui est répondu que le projet n'a pas pour but de devenir rentable mais si le remboursement de l'investissement était réalisé, le but serait atteint. Le chef de service rappelle que le but de la démarche est surtout d'ancrer la politique de tri sélectif dans les mœurs plutôt que d'user de la rétorsion comme cela se pratique en Suisse alémanique.

Le même commissaire demande comment obliger les régies à fermer le local à poubelle de leurs immeubles ? La réponse est simple. Dès lors que le ramassage de déchets ne se fera plus de porte à porte, les régies devront adhérer au concept.

Une question est posée sur le pourquoi d'une résolution plutôt qu'une délibération chiffrée. Il est répondu que le but de la résolution était d'obtenir d'abord une adhésion à la démarche globale et que les délibérations suivraient par tranches chiffrées.

Un commissaire, après calcul rapide, arrive à la conclusion qu'un écopoint coûte environ CHF 125'000.-, il demande la décomposition des coûts. On lui indique qu'il faut compter la moitié pour des travaux de génie civil, l'autre moitié pour de la fourniture propre aux écopoints.

Un commissaire demande si la construction de locaux à poubelle ne sera plus obligatoire pour de nouvelles réalisations. Il lui est répondu que cela ne sera plus obligatoire.

Un commissaire relève que le site de l'écopoint du centre commercial est insalubre et que ce dernier lui semble très insatisfaisant pour les odeurs qu'il dégage. Le chef de service lui répond que ce site a pris du retard, notamment à cause du projet de parking. Il lui est cependant indiqué que la situation n'avait pas échappé à l'administration et qu'une solution sera mise en place afin d'y remédier.

Un commissaire, habitant un secteur qui ne dispose pas d'écopoint à proximité de son domicile, demande si les écopoints concernent aussi les ordures ménagères devant être incinérées. On lui répond que l'objectif est de ne pas dissocier la collecte, le but étant de toucher toute la population et de ne pas seulement concerner uniquement les personnes les plus motivées.

Un commissaire demande comment seront traités les déchets verts. On lui répond que l'on continuera d'utiliser les containers verts extérieurs non enterrés afin de mieux contrôler les déchets qui y sont déversés et pour manipuler avec plus d'aisance les jus qui se forment au fond des containers.

On demande si les écopoints permettent aussi la récupération des piles usagées. On lui répond que la gestion des piles était de première importance, notamment en ce qui concerne la gestion des métaux lourds devant être impérativement séparés des autres filières de déchets. Les piles seront donc récupérées sur tous les sites.

Un commissaire demande quelle commune occupe la première place cantonale en termes de dépense par habitant destinée à l'incinération des déchets. On lui répond que c'est la commune de Cartigny qui n'a cependant pas le même profil d'habitants que Meyrin.

La résolution est mise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Un projet de délibération n° 2008-32 relatif à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'200'000 pour financer l'extension du réseau dans les zones construites du quartier de Champs-Fréchets ainsi que le remboursement rétroactifs aux propriétaires concernés des frais à leur charge relatifs à l'implantation d'écopoints dans les zones construites depuis le 1^{er} janvier 2002 est présenté.

Le conseiller administratif rappelle que le montant de 1,2 million suivra la démarche légale des appels d'offre. Il relève que pour des raisons évidentes d'équité, il est nécessaire de rembourser les propriétaires à raison d'un montant total de CHF 260'000.-.

Un commissaire est satisfait de la démarche et de pouvoir disposer de chiffres estimatifs détaillés avant les AIMP.

Un commissaire soutient le vote immédiat de la délibération.

Un commissaire souhaite cependant quelques modifications à la délibération. Il propose d'inclure dans les "vu" la résolution n° 2008-06 acceptée préalablement et de spécifier dans le titre que huit écopoints seront prévus dans le quartier de Champs-Fréchets.

Le projet de délibération est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité."

M. Iswala fait remarquer que la résolution n° 2008-06a doit être acceptée pour que la délibération n° 2008-32 puisse être mise au vote.

Mme Revillet donne lecture de la position des socialistes:

"Depuis plus de dix ans, la construction d'écopoints dans la Commune a participé à notre effort de meilleure gestion de nos déchets et s'est montrée une solution très satisfaisante également sur le plan financier; il est temps de la généraliser et cette résolution doit nous permettre de le faire en collaboration avec les propriétaires privés.

En effet, le seul gros défaut de notre action à ce jour était l'inégalité de traitement entre les propriétaires, certains bénéficiant d'écopoints payés par la Commune, d'autres n'ayant reçu qu'une modeste subvention.

Cette possibilité d'approcher les propriétaires privés avec une proposition intéressante pour eux doit également nous permettre de négocier d'autres points qui nous tiennent à cœur. Je rappelle la résolution votée par le Conseil municipal demandant la réhabilitation des espaces verts dans les espaces privés publics, ainsi que l'étude en cours de ce même objet dans le projet de plan directeur communal.

La résolution n° 2008-06a nous paraît une bonne base d'action pour promouvoir la mise en place des écopoints sur notre territoire communal.

La délibération n° 2008-32 permettra de terminer l'équipement du quartier de Champs-Fréchets et d'enfin amener les propriétaires à aménager la place jouxtant l'école et la crèche. Car il serait fort dommage que la Commune aménage les alentours de la crèche et de l'école, l'espace de jeux, alors que subsisterait cette verrue au milieu du quartier; sans parler des voitures envahissantes, les habitants de Champs-Fréchets savent de quoi je parle.

Le groupe socialiste votera donc cette résolution et cette délibération."

M. Schweizer propose de rajouter un point 5 au "décide", à savoir:

5. de tout faire pour que les handicapés ou personnes de grand âge à mobilité réduite puissent avoir un service de collecte depuis chez eux par notre service communal.

M. de Prévaille donne connaissance de la position des Verts:

"Meyrin a fait œuvre de pionnier il y a trente ans en installant des écopoints pour le tri et la collecte des déchets. Nous en récoltons aujourd'hui les fruits avec un taux de déchets recyclés très honorable : 43% (n°2 du canton et n°1 des communes suburbaines). L'investissement dans les écopoints s'est avéré rentable, non seulement écologiquement et également financièrement. En effet, les 35 écopoints installés à Meyrin-Cointrin ont coûté CHF 2.5 mio et ont permis une économie cumulée de CHF 6.2 mio. L'objectif de cet investissement est d'atteindre un taux de recyclage proche des 75%. Une simulation a permis d'établir que l'opération serait financièrement neutre à un taux de recyclage de 56% (nous sommes à 43%). Ceci est une belle démonstration que les investissements dans l'écologie sont également des investissements financièrement rentables.

Le projet (résolution et délibération) qui nous est soumis ce soir est bien conçu. Il est progressif, planifié et s'étale sur deux législatures pour ménager les finances communales. La résolution a pour but de l'ancrer dans la durée, ce qui est une sage précaution quand un projet s'étale sur six ans.

Notre désir constant de protéger l'environnement et de dépenser de façon utile et profitable les fonds publics est pleinement satisfait. Nous voterons donc avec enthousiasme cette résolution et cette délibération."

Mme Boccard donne connaissance de la position du groupe démocrate-chrétien:

"La mise en place d'écopoints à Meyrin ayant été initiée par un démocrate-chrétien déjà par le passé, nous soutenons à l'unanimité cette délibération relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal s'élevant à CHF 1'200'000.- pour la mise en place de huit écopoints dans une première phase.

Cette politique du tri des déchets par le biais de la mise en place d'écopoints entre exactement dans la politique communale du développement durable que les démocrates-chrétiens soutiennent depuis longtemps."

M. Charpier remercie et félicite le Conseil administratif d'avoir proposé ces deux objets que son parti acceptera.

M. Eyholzer annonce que le groupe radical approuvera ces résolution et délibération.

Avant de procéder au vote de l'amendement de M. Schweizer, **M. Devaud** tient à faire remarquer que les personnes âgées et handicapées de la Commune sont aidées par les habitants ou l'Association des bénévoles de Meyrin. Il estime que l'on peut compter sur la solidarité entre les générations et fait remarquer que les prestations complémentaires demandées engendrent des frais. Il relève qu'il sera toujours possible de mettre en place la prestation demandée si des problèmes se posent.

M. Schweizer considère que l'îlotier vert qui s'occupe des objets encombrants pourrait aider les personnes ne pouvant porter leurs déchets aux écopoints. Aussi, il maintient son amendement afin qu'il ne soit pas nécessaire de rediscuter de cette prestation au Conseil en cas de problèmes.

Mme Bordry rappelle que la Fédération des soins à domicile vient déjà en aide aux personnes ayant des problèmes de mobilité.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** met au vote l'**amendement** proposé par M. Schweizer, qui consiste à rajouter dans les "décide

5. de maintenir un service de porte à porte par le service de voirie communale pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

(Cet amendement a été légèrement modifié par le Bureau)

Cet amendement est **REFUSE PAR 6 OUI, 12 NON et 7 ABSTENTIONS.**

Il est ensuite procédé aux votes des deux objets:

a) **Résolution n° 2008-16a**

relative à l'extension du réseau d'écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal dans les zones construites au moyen d'un financement communal

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (K 1 70);

Vu la loi cantonale sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L1 20.01);

Vu le règlement communal de Meyrin relatif à la gestion des déchets du 1^{er} avril 2007;

Vu l'intérêt environnemental du tri des déchets à la source;

Vu les économies de dépenses de fonctionnement réalisées grâce à des équipements de proximité;

Vu l'expérience acquise dans la gestion des écopoints existants;

Vu la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (LCI, L 5 05);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RALCI, L 5 05.01);

Vu le rapport de la commission de l'environnement et l'énergie;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver le principe d'une prise en charge communale de la construction d'écopoints destinés à la collecte des déchets dans les zones construites,
2. de demander au Conseil administratif d'élaborer un projet chiffré relatif à cette prise en charge communale, notamment sur les parcelles privées,
3. de demander au Conseil administratif de calculer les montants investis par les propriétaires depuis le 1^{er} janvier 2002 pour construire des écopoints répondant aux besoins d'usagers de logements existants, en vue d'une rétrocession desdits montants aux propriétaires concernés,
4. de demander au Conseil administratif de préparer une délibération relative à l'extension du réseau d'écopoints destinés à la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire communal.

Avant de voter cette délibération, **M. Iswala** met tout d'abord aux voix le **vote immédiat** de cet objet qui **est accepté à l'unanimité**.

b) Délibération n° 2008-32

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'200'000.- pour financer l'aménagement de huit écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets dans les zones construites du quartier des Champs-Fréchets, ainsi que le remboursement rétroactif aux propriétaires concernés des frais à leur charge relatifs à l'implantation d'écopoints dans les zones construites depuis le 1^{er} janvier 2002

Vu la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (K 1 70);

Vu la loi cantonale sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L1 20.01);

Vu le règlement communal de Meyrin relatif à la gestion des déchets du 1^{er} avril 2007;

Vu l'intérêt environnemental du tri des déchets à la source;

Vu les économies de dépenses de fonctionnement réalisées grâce à des équipements de proximité;

Vu l'expérience acquise dans la gestion des écopoints existants;

Vu la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (LCI, L 5 05);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RALCI, L 5 05.01);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la résolution R-2008-06a votée le 17 juin 2008;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

DECIDE

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'200'000.-** pour financer l'aménagement de huit écopoints enterrés destinés à la collecte des déchets dans les zones construites du quartier des Champs-Fréchets, ainsi que le remboursement rétroactif aux propriétaires concernés des frais à leur charge relatifs à l'implantation d'écopoints dans les zones construites depuis le 1^{er} janvier 2002,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 1'200'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'200'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'200'000.- en 30 annuités, dès 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72.331.

M. Devaud tient à faire part de sa satisfaction de voir qu'un consensus peut être obtenu lorsqu'il s'agit de prendre une décision citoyenne qui concerne tout le monde. Il relève que l'ensemble des municipaux a adhéré au principe du développement durable qui représente un point important de l'Agenda 21.

La séance est suspendue de 20h10 à 21h00.

(Mme Boget quitte la séance pour se rendre à la manifestation "Les Cyclades" organisée à ForuMeyrin)

En premier lieu **M. Iswala** annonce que chacun est invité à prendre un bouquet de roses à la fin de la séance. Il espère que ces fleurs inciteront les conseillers à être de bonne humeur dès la prochaine séance.

(Quelques applaudissements)

11. **Délibération n° 2008-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 34'700.- destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés. Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe (M. de Préville, Ve)**

et

12. **Délibération n° 2008-23a relative à l'ouverture d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales. Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe (M. de Préville, Ve)**

M. Iswala signale que ces deux projets sont liés dans la mesure où le premier doit être approuvé pour que le deuxième puisse être mis au vote.

M. de Préville donne connaissance du rapport de la commission d'action sociale et finances conjointe du 4 juin 2008, tenue sous la présidence de Mme Doudin et M. Hamann et en présence de MM. Devaud et Sansonnens, conseillers administratifs, et Mme Cuttelod et M. Cela, chefs de service:

"Mme Doudin ouvre la séance à 18h30 et salue les conseillers administratifs et les chefs de service ainsi que les membres des commissions d'actions sociale et finances. Les procès-verbaux n^{os} 2 et 3 sont approuvés à la majorité évidente des membres de la commission d'action sociale présents.

Mme Doudin passe aux deux délibérations qui doivent être traitées ce soir, à savoir les délibérations n° 2008-22 relative au financement d'un lieu de rencontre pour les aînés et n° 2008-23 relative au paiement du salaire et des charges sociales d'un collaborateur pour ce lieu de rencontre.

Un commissaire s'étonne que ces deux délibérations passent aussi vite devant nos commissions alors que d'autres délibérations déposées antérieurement et renvoyées par le Conseil municipal devant ces commissions ne sont toujours pas passées. Il est répondu que c'est l'administration qui décide, avec les présidents des commissions, de la priorité à donner aux objets qui doivent passer en commission en fonction de l'urgence, des délais inhérents aux collectes d'information et de leur charge de travail.

Mme Doudin informe les commissaires que nous allons d'abord traiter de la délibération n°2008-22, puis de la n°2008-23.

M. Sansonnens signale que les deux délibérations sont étroitement liées et c'est la raison pour laquelle elles sont traitées ensemble ce soir. Mme Cuttelod rappelle le programme de la législature en cours et souligne la forte augmentation de la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans dans la population de notre commune. Elle nous présente ensuite le local envisagé pour le lieu de rencontre des aînés. Elle dit que diverses possibilités ont été analysées comme par exemple le Gilbert centre qui s'est avéré trop onéreux à cause des travaux qu'il aurait fallu entreprendre. Elle rappelle également le manque de locaux dont souffre Meyrin. Le local envisagé par la délibération n°2008-22 est une opportunité intéressante. Le local est sis promenade des Champs-Frêchets et a une superficie d'environ 65m².

En matière de fonctionnement, les aînés souhaitent avoir une grande autonomie de façon à s'organiser à leur guise.

M. Sansonnens rappelle ce que font les collaborateurs du service des aînés et signale que l'ouverture d'un local de rencontre pour les aînés entraîne l'embauche d'un collaborateur plus permanent que les chômeurs qu'emploie le service des aînés actuellement. Il détaille les tâches qu'accomplirait ce nouveau collaborateur et par là l'importance que son poste soit plus pérenne.

Un commissaire demande si le loyer a pu être négocié. Il lui est répondu que le loyer sera négocié.

Un commissaire propose un amendement du 3^e vu de la délibération n°2008-22, à savoir remplacer "locaux réservés pour les aînés" par "locaux mis à la disposition des aînés". Ce même commissaire demande que les postes du budget prévisionnel de la délibération relatifs au "café, thé, biscuits" et à la "machine à café" soient supprimés et que l'on envisage l'installation de distributeurs de boissons froides et chaudes à prix coûtants. Son intention est d'éviter des manipulations car il n'y a pas de cuisine dans le local. Il est décidé que le problème des boissons posé par ce 2^e amendement pourra être traité plus tard quand le projet sera mis en route.

Un commissaire pose la question de l'organisation et de la gestion de ce local: heures d'ouverture, présence d'un collaborateur du service des aînés, etc. Il lui est répondu que l'objectif est que ce local soit ouvert le plus longtemps possible, y compris samedis et dimanches. Cela implique d'une part la disponibilité du collaborateur et d'autre part un sérieux bénévolat de la part des aînés.

Un commissaire dit savoir qu'il y a à la rue de la Prulay un local des aînés et demande comment cela fonctionne-t-il. Il lui est répondu que c'est le local du Club des aînés. Le club est une association dont les membres paient une cotisation et n'est donc pas ouvert à tous les aînés. Le club n'est pas le service des aînés. Il reçoit de la Commune une subvention mais a moins de 600 membres pour une population de plus de 65 ans d'environ 3'300 personnes à Meyrin. M. Sansonnens souligne qu'il n'y a pas superposition des prestations proposées par le service des aînés avec le local envisagé ce soir et par le Club des aînés.

Quelques questions sont posées à propos du cyberspace prévu pour le lieu de rencontre. Il est rappelé que l'objectif de ce lieu est de rompre la solitude dont souffrent les aînés, de leur permettre de créer des liens entre aînés et que l'informatique offre cette possibilité.

Un commissaire revient sur la gestion du local: qui ouvrira le local ? Sa taille est-elle suffisante ? Il lui est répondu que l'objectif est d'avoir un local en attendant celui qui est prévu dans le futur quartier des Vergers. C'est une expérience qui fournira des réponses concrètes aux questions posées par ce commissaire. Le collaborateur devra organiser les heures d'ouverture et les responsabilités partagées avec les bénévoles et les RMCAS qui pourraient ainsi assurer une permanence.

Un autre commissaire demande s'il ne serait pas judicieux d'utiliser les locaux de la garderie Arc-en-ciel libérés par l'ouverture de la crèche des Champs-Fréchets. Ces locaux sont en cours de transformation et continueront à être utilisés par la garderie; ils ne sont donc pas disponibles.

Un commissaire, constatant qu'il n'y a qu'un seul sanitaire dans le local considéré, demande si des travaux sont envisagés pour en construire un deuxième. Il lui est répondu qu'aucune modification du local n'est prévue, étant donné le caractère provisoire de ce local.

Un commissaire demande qui va se charger de la décoration car rien n'est mentionné à ce sujet dans le budget prévisionnel. Ce sont les aînés eux-mêmes qui se proposent de faire la décoration.

Il y a la place pour une terrasse devant le local. Pourra-t-on y organiser une terrasse ? demande un commissaire. Mme Cuttelod dit qu'elle va se renseigner et faire les demandes d'autorisation nécessaires.

Un commissaire demande si ce local sera loué sous un bail commercial ou un bail simple. Quelle sera la durée de ce bail ? Mme Cuttelod lui dit que tout ceci fait partie de la négociation qui doit avoir lieu avec le propriétaire.

M. Devaud intervient pour rappeler aux commissaires que chaque délibération qu'ils prennent entraîne des coûts de fonctionnement ou d'entretien. Notre commune a récemment vécu une période dorée pendant laquelle les exercices ont dégagé des surplus confortables et mis nos finances dans une situation enviable, mais ceci ne va pas durer éternellement et les signes avant-coureurs d'un retournement économique sont nombreux. Il convient donc de faire très attention si nous voulons baisser les centimes additionnels.

Un commissaire trouve que le projet manque de précision, a beaucoup de zones d'ombre. Un autre estime au contraire qu'une de ses vertus est sa flexibilité qui permet aux aînés de participer activement à l'élaboration et la mise sur pied de ce lieu de rencontre, qui les implique et ne les traite pas comme des enfants, mais comme des adultes responsables.

Mme Doudin passe à la délibération n°2008-23.

Un commissaire demande pourquoi un contrat à durée déterminée est-il envisagé. Il lui est dit que c'est la solution pour le temps restant de 2008 et que ceci va dans le sens expérimental du projet: si le projet donne toute satisfaction, alors le poste sera mis au budget 2009 pour un contrat à durée indéterminée.

Un autre commissaire propose deux amendements:

- au 3^e vu, remplacer "l'absence de locaux réservés aux aînés" par "le manque de locaux au service des aînés";*
- changer "à durée déterminée" en "à durée indéterminée" dans le titre et le premier décide.*

Un autre commissaire encore demande quel profil devra avoir le collaborateur envisagé pour mener à bien sa mission. Il lui est répondu que ce profil a été établi et qu'il demande une grande polyvalence, une expérience avec des aînés et une grande disponibilité de la personne car, comme il a été dit, il est plus que probable qu'elle doive parfois intervenir les samedis et les dimanches.

Un commissaire ne voit pas l'intérêt de la pérennité de ce poste et souhaite que le bénévolat soit encouragé.

Il s'ensuit une discussion animée autour de la nature du contrat et des tâches que devra accomplir ce collaborateur. Actuellement le service des aînés est débordé, l'arrivée de ce nouveau collaborateur permettrait un transfert de certaines tâches. Si l'expérience en 2008 s'avérait peu satisfaisante, ce collaborateur serait toujours utile au service des aînés, compte tenu de sa charge de travail actuelle.

Le commissaire qui avait proposé de transformer par un amendement la durée du contrat de déterminée à indéterminée abandonne sa proposition d'amendement.

Mme Cuttelod dit qu'il sera procédé cet automne à une étude de la charge de travail du service des aînés et que, si besoin est, une demande de poste additionnel sera mise au budget 2009.

Mme Doudin et M. Hamann passent aux votes des deux délibérations:

a) Délibération n°2008-22

Vote de l'amendement du 3^e vu : remplacer "locaux réservés pour les aînés" par "locaux mis à la disposition des aînés": oui unanime des commissaires de l'action sociale.

*Vote de la délibération: commission d'action sociale : 9 oui, 2 abstentions
commission des finances: 11 oui*

b) Délibération n°2008-23

Vote de l'amendement du 3^e vu: remplacer "l'absence de locaux réservés aux aînés" par "le manque de locaux à disposition des aînés et le besoin de renforcer le service des aînés": oui unanime des commissaires de l'action sociale.

Vote de l'amendement du titre et du premier décide: remplacer "relative à la création d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales" par "relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales d'un collaborateur à 100% à durée déterminée au service des aînés": 6 non, 5 abstentions des commissaires de l'action sociale: amendement refusé.

*Vote de la délibération: commission d'action sociale : 6 oui, 5 abstentions
commission des finances: 8 oui, 3 abstentions*

Mme Doudin remercie les commissaires et lève la séance à 20h20."

Mme Bordry indique que les Verts ont une proposition d'amendement consistant à modifier l'intitulé de la délibération comme suit :

Délibération n° 2008-23a

relative à l'ouverture d'un poste à durée déterminée à 50% de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales.

Elle explique ensuite les raisons de cette proposition :

"Nous proposons cet amendement aujourd'hui, car le libellé de la délibération fait mention d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés. Mais la présentation de cette délibération en commission conjointe sociale/finances, nous a permis de comprendre que le poste demandé n'était pas destiné uniquement pour l'organisation d'activités dans ce local loué à l'intention des aînés. En réalité seulement 30 à 40% de temps de travail serait nécessaire pour faire démarrer ce projet et le reste du temps de travail disponible serait attribué au service des aînés. Celui-ci serait surchargé et devrait être renforcé. Sur cette base, le poste à 100% à durée déterminée serait transformé pour 2009 en un poste à 100% à durée indéterminée. D'où notre étonnement de voir comment il est procédé pour la création de ce poste.

- Soit ce poste est un réel poste à durée déterminée permettant de faire une expérience sur l'ouverture de ce local avec des activités pour les aînés (on peut aussi souligner notre regret de ne pas voir une plus grande implication des aînés dans la gestion de ce local) et donc le contrat à durée déterminée à 100% n'est pas nécessaire. C'est pourquoi nous proposons de le ramener à un 50% de temps de travail, ce qui est un temps partiel correct pour la mise sur pied d'activités dans le lieu de rencontres. Le poste à durée déterminée nous permettra alors de faire un bilan dans quelques mois pour voir si ce projet doit être pérennisé.
- Soit le service des aînés est réellement surchargé, et il y a besoin d'un poste de travail supplémentaire en contrat à durée indéterminée pour lui permettre de faire face aux demandes croissantes de cette population. On doit alors nous présenter une autre délibération sur la base d'une analyse chiffrée des besoins du service que nous étudierons en son temps, c'est-à-dire pour le budget 2009. L'exigence de la clause du besoin et la pertinence de la demande de postes supplémentaires doivent être les mêmes pour tous les services.

Ce sont donc deux choses distinctes qui ne peuvent pas être mises dans une même délibération. De plus, certaines de nos questions sont restées sans réponses ou ont reçu des réponses évasives et floues.

Tout cela n'encourage pas les Verts à donner un vote favorable à cette délibération si son libellé reste tel quel."

Mme Duay-Duran donne connaissance de la position des démocrates-chrétiens:

"Lors de la commission d'actions sociale et finances du mercredi 4 juin, Mme Cattelod nous a présenté les deux propositions de ce soir, en vue d'améliorer le "bien-être" et de développer les "activités" de nos aînés.

Avec plus de 3'000 aînés dans notre commune, soit environ 15,5% de la population meyrinoise, la création d'un "lieu de rencontre" pour les aînés nous semble tout à fait justifiée. Cette solution permettra en effet de disposer rapidement d'un espace pour nos aînés, en attendant les Vergers et le projet de construction d'une maison intergénérationnelle.

Tout en partageant les motivations de Mme Cattelod sur la réalisation de ce lieu de rencontre qui apporte, sans doute, une valeur ajoutée à l'épanouissement et à la vie sociale et culturelle de nos aînés, nous avons les remarques suivantes:

- le prix de location de ce local, qui est resté longtemps inoccupé, nous semble trop élevé. Nous avons pris note que Mme Cattelod voulait en rediscuter les conditions. A ce sujet, nous recommandons une attention particulière lors de la conclusion du bail, afin de ne pas s'engager sur une trop longue durée car il pourrait vite s'avérer trop petit s'il est victime de son succès;
- le montant alloué aux mobilier et matériel, et notamment le coût des chaises pliables, soit 30 unités pour CHF 4'842.- et 5 armoires pour CHF 5'380.- nous paraît également très élevé et nous suggérons de le revoir;
- l'engagement d'un coordinateur pour le démarrage et la mise en place de ce "lieu de rencontre" nous paraissent raisonnables;
toutefois, nous sommes de l'avis qu'après une période d'encadrement et un suivi de six mois par un coordinateur spécialisé, les activités de ce "lieu de rencontre" pourront être autogérées par nos aînés. Une telle responsabilité ne pourra qu'augmenter leur motivation et participation, en constatant qu'ils se rendent utiles et que leur implication personnelle est indispensable;
- nous aimerions enfin avoir un retour après six mois, concernant la satisfaction et la fréquentation de cette structure par les aînés. Cette enquête de satisfaction pourrait être confiée au coordinateur avant l'échéance de son mandat.

En vue de ces réflexions, le groupe PDC se prononce favorablement aux deux délibérations présentées et soutient l'ouverture d'un "lieu de rencontre" pour les aînés à Champs-Fréchets ainsi que la création d'un poste de coordinateur pour une durée maximale de six mois.

Merci de votre attention."

M. Hernot:

"Le groupe socialiste estime que le projet de lieu de rencontre pour les aînés est un plus pour diminuer la solitude de certains d'entre eux. Le fait qu'il y a possibilité de consommer mais non obligation est une alternative heureuse aux traditionnels bistrotts ou cafés. Nous souhaitons toutefois que ce lieu soit coordonné et animé par une personne disposant de toutes les compétences pour le valoriser."

Il ajoute que son groupe partage la préoccupation des Verts sur le fait que l'intitulé de la résolution ne correspond pas à l'exposé des motifs puisqu'il y est mentionné que le coordinateur engagé travaillerait aussi pour le service des aînés. **M. Hernot** considère en outre qu'un bilan de cette expérience devra être fait après six mois d'activités afin de décider si elle doit être prolongée ou non.

Mme Ecuyer donne lecture de la position des radicaux:

"Nous nous réjouissons de la suite donnée à la motion déposée par le groupe radical en automne 2007 et remercions le service des aînés d'avoir fait diligence. En effet, notre projet de lieu de rencontre pour les aînés va peut-être pouvoir se concrétiser. Un espace bien situé a été trouvé après bien des démarches. Il pourra permettre de répondre à une demande de nombreux aînés qui sont à la recherche de lieux accueillants où ils pourraient se rencontrer et passer des moments agréables.

Il faudra bien entendu équiper ce local, le faire fonctionner et assurer une bonne coordination des diverses activités qui pourront s'y dérouler selon les souhaits exprimés.

Les deux délibérations proposées permettront de donner un cadre réel à ce projet. La personne qui sera chargée de la coordination aura certainement fort à faire.

Nous sommes conscients que l'espace choisi sera certainement vite trop petit. Il donnera cependant l'occasion de mieux cerner les souhaits des utilisateurs et de consolider les liens sociaux, dans l'attente d'un lieu approprié par ses dimensions au nombre croissant des aînés meyrinois.

Le groupe radical acceptera ces deux délibérations, sachant que l'une ne va pas sans l'autre."

M. Hubert estime ce local nécessaire puisqu'il permettra de proposer quelques activités supplémentaires telles que cyberspace, jeux, etc. Il indique que le groupe UDC approuvera donc la délibération n° 2008-22a.

Quant au poste de coordinateur, son groupe acceptera la délibération y relative telle que présentée en commission, soit avec la création d'un poste à durée déterminée. Il considère en effet que si le service des aînés a besoin d'un poste supplémentaire, il devra présenter une demande lors du prochain budget.

M. Charprier signale que A gauche toute est également favorable à la création de ce local qui est bien placé. Il s'étonne néanmoins du montant du loyer, qu'il juge élevé, et propose de prolonger cette expérience sur une année, estimant la période de six mois trop courte pour juger de la valeur de ce projet. Il regrette toutefois que la décision ait été prise dans la précipitation et note que des interrogations subsistent.

Il tient encore à faire remarquer à M. de Préville que tous les aînés ne souffrent pas forcément de solitude et que des jeunes ou d'autres personnes peuvent également rencontrer des problèmes similaires.

En conclusion, il approuvera quand même ces projets avec l'amendement proposé par Mme Bordry.

M. Gremaud demande une suspension de séance pour discuter de cet amendement.

Mme Bordry trouve également précipité de prévoir la mise en route de ce projet en septembre et propose de prolonger le poste à 50% sur une année, ce qui permet de garder le crédit initial. Elle considère également que s'il a besoin d'un poste supplémentaire, le service des aînés doit préparer une demande à intégrer au budget 2009.

Elle est également favorable à une suspension de séance.

M. Schweizer va dans le même sens.

M. Brulhart fait remarquer que le crédit demandé représente un salaire d'environ CHF 7'000.- par mois, moins les charges sociales, ce qui est suffisamment élevé pour que le Municipal dispose du cahier des charges de la personne engagée. Aussi est-il d'accord de faire une expérience sur six mois mais pas au-delà.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met au vote la **suspension de séance** qui est **acceptée à la majorité évidente**.

La séance est suspendue de 21h35 à 21h40.

La parole n'est pas demandée et **M. Iswala** met donc au vote les délibérations:

a) **Délibération n° 2008-22a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 34'700.- destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés

Vu la motion 01/07 présentée par Mme Ecuyer pour le groupe radical demandant de procéder à l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les aînés;

Vu l'augmentation constante du nombre des personnes en âge d'AVS domiciliées sur la Commune;

Vu l'absence de locaux mis à disposition des aînés;

Vu les synergies escomptées entre diverses populations et les répercussions positives intergénérationnelles et interculturelles;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de CHF 34'700.- destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement sur la rubrique 35.610.

M. Iswala souhaite procéder au vote de l'amendement présenté par Mme Bordry mais **M. Charpier** se demande s'il ne faudrait pas doubler la somme votée dans la première délibération afin que les locaux puissent être loués pendant une année et non pas six mois.

M. Iswala lui fait remarquer qu'aucun délai n'est mentionné dans la délibération n° 2008-22a et que cet espace pourrait être utilisé à d'autres fins si l'expérience du lieu de rencontre n'est pas concluante.

M. Charpier répond que selon l'exposé des motifs, le loyer est comptabilisé sur six mois.

M. de Préville explique que le crédit de CHF 34'700.- concerne l'année 2008 mais que le bail portera sur une plus longue période, les loyers étant comptabilisés dans les budgets des années concernées.

M. Sansonnens précise qu'il faut différencier le budget de fonctionnement et celui du matériel. Il note que le loyer serait de CHF 22'328.- pour une année mais reconnaît que si la location se terminait en septembre, il y aurait à nouveau trois mois de financement à compléter sur le plan budgétaire.

M. Charpier ne comprend pas qu'on empiète sur 2009 avec la délibération n° 2008-23a mais qu'on ne puisse pas suivre la même procédure pour le premier projet. Il juge tout à fait possible de modifier le crédit et de signer un bail jusqu'en juin 2009, puis de voir s'il faut prolonger cette expérience.

M. Devaud répond que l'on peut demander à la régie de faire un bail d'une année et, en fonction des résultats, le reconduire d'une année à l'autre. Il ne peut toutefois garantir que cette démarche est réalisable étant donné qu'en principe, les premiers baux sont octroyés sur trois ans.

M. Schweizer relève qu'il s'agira probablement d'un bail commercial puisque c'est une arcade et qu'il ne sera donc pas facile de le résilier. Il s'inquiète également du fait que le bail n'a pas été encore signé.

M. Iswala fait remarquer qu'il a donné la parole avant le vote de la délibération et demande que les prises de parole cessent.

Il met donc au vote l'**amendement** présenté par Mme Bordry qui consiste à modifier l'intitulé et par conséquent le "décide" de la délibération comme suit:

relative à l'ouverture d'un poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales pendant un an

Le Conseil décide :

1. de créer un poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés,
 2. d'ouvrir un crédit de CHF 45'000.- destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009,
- ...

Cet **amendement** est **ACCEPTE PAR 24 OUI ET 1 ABSTENTION.**

Il est ensuite procédé au vote de la **délibération n° 2008-23a**

relative à l'ouverture d'un poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales pendant un an

Vu la motion 01/07 présentée par Mme Ecuyer pour le groupe radical demandant de procéder à l'aménagement d'un lieu de rencontre pour les aînés;

Vu l'augmentation constante du nombre des personnes en âge d'AVS domiciliées sur la Commune;

Vu l'absence de locaux mis à disposition des aînés;

Vu les synergies escomptées entre diverses populations et les répercussions positives intergénérationnelles et interculturelles;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'action sociale et jeunesse et des finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 23 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. de créer un poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 45'000.-** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2008 sur la rubrique 35.610,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2008 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. Devaud ajoute que les diverses demandes de locaux dans la Commune correspondent à 12'000 m², ce qui implique qu'il n'y aura aucun problème à utiliser ces locaux si nécessaire.

* * *

13. **Délibération n° 2008-19a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'084'900.- destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1). Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Iswala, S)**

M. Iswala donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments:

"Le président ouvre la séance à 20h40 et, avant d'inviter les mandataires qui sont venus présenter les aménagements extérieurs et les accès à la patinoire ainsi que l'accès au quartier des Vergers, rappelle que cette séance fait suite à la commission d'urbanisme du 16 janvier 2008 au cours de laquelle les commissaires ont procédé au vote de principe par 9 oui et 1 non pour l'étude de l'ensemble du projet présenté et de sa planification.

M. Kobler précise que ce projet fait l'objet de deux délibérations interdépendantes, à savoir les aménagements extérieurs et les accès à la patinoire d'une part, et, d'autre part, l'accès au futur quartier des Vergers pour lequel la Commune bénéficiera d'un remboursement de 70% de l'investissement qui correspondra aux taxes d'équipement. Il rappelle encore que ces deux délibérations représentent deux zones qui ne sont pas dissociables.

Et la présentation du projet d'aménagements extérieurs par les mandataires se résume comme suit: la surface totale concernée est de 22'500 m² qui représente deux secteurs qui sont complémentaires: secteur 1: patinoire couverte et secteur 2: patinoire couverte plus accès quartier des Vergers.

Il s'agira donc d'une route d'accès depuis la rue des Vernes, de 40 places de stationnement et de l'accès par une rampe vers les locaux techniques, à combiner avec l'accès au quartier des Vergers. Pour relier toutes les infrastructures, il y aura une dénivellation importante qui donnera les différentes plates-formes d'accès. Une autre rampe est prévue pour permettre l'accès aux handicapés.

Cette présentation est suivie des questions des commissaires aux mandataires.

Un commissaire se dit perplexe face aux chiffres annoncés en comparaison des coûts pratiqués dans la construction de villas et souhaite avoir des prix par matériau ainsi que les volumes nécessaires. Selon ses calculs, le coût du béton ne devrait pas dépasser CHF 180'000.- alors que le montant annoncé est de CHF 210'000.-. Il fait la même remarque pour les pavés filtrants qu'il a vus dès CHF 15.-/m².

Le mandataire, pour répondre, reprend le plan de situation générale pour visualiser l'importance de la complexité de la surface qui est d'environ 12'000 m². Donc il s'agit d'une esplanade qui nécessite un mur de soutènement, de revêtement béton teinté sur l'esplanade. Aménagement de la rue des Arbères par une rampe, chaussée d'accès qui descend en béton, des zones de stationnements en pavés filtrants sur la même rue des Arbères et l'esplanade au bout de la promenade des Arbères en béton et tranchées d'infiltration avec collecteur. Quant aux quantités, et aux coûts des cinq premières entreprises (toutes genevoises), le mandataire nous renvoie aux documents distribués. Enfin dans le cadre d'un projet comme celui-ci, les normes précises sont à respecter. Il faut tenir compte que ce sont des lieux destinés à des passages intensifs. Il rend attentif que les prix communiqués sont spécialement bas compte tenu de la conjoncture actuelle. Le mandataire explique encore que pour réaliser une chaussée chez un privé en villa, un revêtement bitumineux de 5 cm suffira. En revanche, sur une chaussée publique, il est exigé trois couches de bitumineux par exemple. S'agissant du prix des pavés filtrants, le coût final est toujours de deux à trois fois le prix de base étant donné qu'il faut inclure le coût de la pose au m² explique M. Morand. Aujourd'hui, ajoute M. Morand, pour réaliser du gazon, les prix sont assez conséquents même pour les villas et le coût prévu pour notre projet n'est pas excessif. En plus le projet prévoit un drainage, ce qui répond au concept du développement durable et aux besoins de gestion des eaux de surface par rapport au Nant d'avril.

En réponse aux types de plantations prévues à la question que se pose un commissaire, le mandataire cite différentes essences d'arbres conifères et feuillus de cinq mètres de haut ainsi que des haies de un mètre et le secteur 1 représente un coût de CHF 180'000.- environ pour un total de CHF 296'000.- pour les deux secteurs.

Un commissaire se demande pourquoi une esplanade est-elle conçue le long de la rue des Vernes ? Le but est de marquer une rupture entre la rue des Vernes et l'entrée dans la zone de la patinoire et du quartier des Vergers répond M. Morand. Aussi cela fait-il office de zone d'arrêt notamment pour les bus. Il s'agit d'un espace de transition qui s'avérait nécessaire et sécurisant. Le but est de casser l'aspect routier, complète le mandataire.

Un autre commissaire est gêné par le mur de soutènement prévu à l'est de la patinoire qui, selon lui, provoque une rupture de liaison pour les personnes qui viendront du parking de la piscine et se rendront à la patinoire couverte. A la place, il proposerait un escalier ou une rampe. Selon le mandataire, cette zone présente des maillages multiples avec des accès piétons et vélos. M. Kobler, quant à lui, fait remarquer que de l'autre côté du mur, on se situe déjà dans l'enceinte du centre sportif et les deux patinoires sont reliées entre elles pour respecter la volonté de base du projet.

Le président, avant de passer au vote, remercie les mandataires et ouvre de nouveau le débat entre commissaires dont la majorité veut, souhaite, propose le vote de la délibération du secteur 1 qui est dans l'ordre du jour d'aujourd'hui et le renvoi en commission de travaux publics de la deuxième délibération secteur 2 pour la mieux étudier et approfondir.

Quant à la minorité contre, celle-ci rappelle la position de la commission d'urbanisme du 16 janvier dernier qui avait approuvé par 9 oui et 1 non le principe d'étudier le projet qui justifie la présentation aujourd'hui de ces deux délibérations (secteur 1 et secteur 2). Ces commissaires sont favorables à la réalisation de l'aménagement des deux secteurs pour une vision d'ensemble, une meilleure cohérence au lieu de timbre poste. N'oubliez pas non plus que les prix sont favorables aujourd'hui et ne le seront peut-être plus dans l'avenir. Il s'agit d'un problème d'ensemble et subdiviser le dossier aurait pour conséquence une situation difficile à gérer relève M. Sansonnens. L'accès du haut a aussi pour fonction de relier les cheminements prévus pour les handicapés.

Le projet est subdivisé en deux délibérations pour des raisons financières conclut M. Sansonnens. En effet, la taxe d'équipement à hauteur de 70% sera perçue pour la zone 2 uniquement.

Le président met au vote :

Qui est favorable à l'idée de voter la délibération de la zone 1 et de prévoir une commission en juin pour la zone 2 ? : 6 oui et 4 abstentions.

Qui est favorable à la délibération n° 2008-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'084'900.- destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1) ? 9 oui et 1 non.

La séance est levée à 22h15."

M. Hamann donne connaissance de la position des démocrates-chrétiens:

"Vous l'avez entendu dans le rapport de commission, l'accès à la patinoire est lié à la future route d'accès du quartier des Vergers, son accrochage sur la rue des Vernes, son dénivelé fait que ce projet a dû être découpé en tranches pour délimiter les investissements en rapport des différents projets.

Donc le secteur 1 regroupe les aménagements à la patinoire proprement dite, soit les chemins d'accès ainsi que les esplanades de service.

La surface à traiter est aussi très importante, le dénivelé de la parcelle est très pentu, cela engendre des coûts importants.

Après étude du projet, le groupe DC est satisfait des choix arrêtés et vous propose comme lui de voter cette réalisation nécessaire à une bonne exploitation de cette patinoire."

M. de Préville fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Cette délibération est liée à une autre délibération qui traite de la réalisation d'un accès au quartier des Vergers et à la patinoire couverte ainsi qu'aux aménagements extérieurs et dont le montant s'élève à CHF 2'379'800.-. Ceci fait que l'ensemble de ce projet reviendrait à CHF 4'463'800.-. De quoi s'agit-il ? De construire une cour en asphalte avec des chemins d'accès devant l'entrée de la nouvelle patinoire et d'un tronçon de route à deux voies d'environ 160 m. avec des places de parage et quelques arbres.

En mesurant ladite route à deux voies et les divers chemins d'accès, on arrive au total d'environ 260 m., soit environ CHF 17'200.- par mètre. A titre de comparaison, le mètre d'autoroute (quatre voies plus bandes d'arrêt d'urgence) coûte environ CHF 20'000.- (selon M. Sansonnens) pour un trafic et une charge d'exploitation sans commune mesure avec ce que supporteront ces aménagements autour de la patinoire couverte. Cette simple comparaison nous conduit à penser que ce projet est probablement surdimensionné aux besoins de notre commune ou que les prix qui nous sont proposés ne sont guère compétitifs.

D'autre part, nous avons voté un crédit de CHF 100'000.- au SUTPE pour qu'il puisse mener pour un projet des petites études chiffrées qui permettraient aux commissaires des commissions d'urbanisme, mobilité et logement + travaux publics, gérance et entretien des bâtiments de choisir le projet qui correspondrait le mieux aux besoins et moyens de la Commune. Une fois de plus, cette possibilité (et donc ce crédit) n'a pas été utilisée et l'on nous soumet un projet tout fini sans option et on nous demande benoîtement de l'avaliser. Nous ne comprenons pas pourquoi une telle démarche a été entreprise après les multiples débats que nous avons eus à propos des travaux.

Surpris et choqués par le montant des travaux, déçus par la méthode adoptée pour développer ce projet, mais seulement soucieux de marquer leur réprobation quant à la démarche et aux prix et non leur opposition à ces travaux, les Verts de Meyrin-Cointrin s'abstiendront lors du vote de cette délibération et invitent tous ceux qui ont à cœur de bien dépenser l'argent du contribuable à les suivre."

M. Charpier fait part de la position d'A gauche toute:

"Notre groupe n'acceptera pas cette délibération d'un montant extravagant de plus de 2 millions de francs et cela pour deux raisons:

La conception de l'accès à la patinoire tout d'abord. Nous continuons à être persuadés ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, tant en commission d'urbanisme qu'en commission des travaux, qu'un accès "par le bas", c'est-à-dire depuis le parking du Bois-Carré comme cela se fait tout naturellement actuellement pour la patinoire extérieure, serait beaucoup plus adapté, le terrain étant pratiquement plat et ne posant donc aucun problème ni de terrassement, ni de béton, ni de pavés drainants, etc.

L'accès "par le haut", c'est-à-dire par la rue des Vernes, avec une dénivellation du terrain de l'ordre de 8 m., pose d'importants problèmes de tracés et de pentes: très sinueux pour les piétons et handicapés avec 6% de pente et très pentu (soit 15% !) pour l'accès de services.

Toute cela engendre, et c'est la deuxième raison de notre refus, un coût exagérément élevé pour un ouvrage de ce type.

Nous regrettons amèrement qu'une variante telle que celle que nous avons demandée n'ait pas été étudiée et présentée. Cela aurait été la voix de la raison. Personnellement, je suis persuadé qu'on le regrettera un jour."

M. Schweizer annonce que l'UDC votera cette délibération étant donné que les travaux de la patinoire vont être achevés d'ici la fin de cette année et qu'il est important de réaliser les aménagements extérieurs malgré leur coût élevé.

Mme Ecuyer donne connaissance de la position du parti radical:

"Si l'on souhaite que les aménagements extérieurs et particulièrement les accès soient prêts pour l'ouverture de la patinoire couverte, il va sans dire que les crédits concernant les deux secteurs devront être votés assez rapidement. Il est regrettable que des réticences qui nécessitent un complément d'informations soient apparues au sujet du secteur de la route des Vergers. Seul le secteur 1 sera mis au vote ce soir, ce qui risque d'occasionner des délais et des frais supplémentaires.

Le groupe radical acceptera la délibération présentée."

M. Hernot fait part de la position de son parti:

"Le groupe socialiste est surpris de la proposition de dissocier les deux délibérations. Dans l'exposé des motifs concernant la délibération n° 2008-19a proposée aujourd'hui, il est précisé: ces deux délibérations sont interdépendantes et assurent la cohérence du projet.

Nous pensons qu'il est important de terminer l'aménagement de cette installation sportive dans son entier et de ne pas repousser aux calendes grecques la réalisation du secteur 2.

Le groupe socialiste rappelle que la modification et l'aménagement du Jardin Robinson, en projet depuis plusieurs années, sont liés à la réalisation du secteur 2. Nous regrettons cette situation et demandons que la seconde délibération soit rapidement traitée."

Mme Girardet appuie les propos de M. Hernot et annonce que le groupe des indépendants meyrinois approuvera cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met au vote la **délibération n° 2008-19a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'084'900.- destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1)

Vu la délibération n° 03a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit destiné à la réalisation d'une patinoire couverte, adoptée par le Conseil municipal le 6 mars 2007;

Vu la résolution n° 08c/2005 relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n° 29'500-526, adoptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2006;

Vu la résolution n° 10/2004, adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre, validant la révision de l'image directrice du centre sportif ;

Vu l'étude réalisée par le pool de mandataires et le devis général en découlant;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984 instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu les rapports de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 17 juin 2008,

DECIDE

PAR 18 OUI, 1 NON ET 6 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 2'084'900.-** destiné à la réalisation des aménagements extérieurs et des accès de la patinoire couverte de Meyrin,
2. qu'une somme de CHF 20'600.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 2'084'900.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'084'900.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 2'084'900.- en 20 annuités, dès 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.331.

M. Sansonnens ajoute qu'une séance est prévue au début septembre pour traiter du secteur 2 qui pourra effectivement être lié à l'aménagement du Jardin Robinson.

D'autre part, il répond à M. Charpier que l'accès par le bas sera maintenu mais que celui par le haut est nécessaire pour permettre d'accéder au quartier des Vergers.

Enfin, il relève que la surface globale représente environ 22'000 m², et que la partie liée à l'aménagement est de 12'000 m² au coût d'environ CHF 200.- le m², ce qu'il estime raisonnable pour l'aménagement extérieur d'un bâtiment de cette importance.

* * *

14. **Résolution n° 2008-20 présentée par Mathieu Chambers (parti démocrate-chrétien), François Haldemann (parti radical), Myriam Girardet (Alliance des indépendants de Meyrin) et Didier Schweizer (Union démocratique du centre) visant à faire baisser l'impôt communal dès l'an 2009**

M. Iswala indique en premier lieu que le Bureau propose le vote immédiat.

Mme Girardet fait la déclaration suivante:

"Après avoir largement collaboré à la préparation de cette présente résolution avec M. Chambers, absent ce soir, nous avons convenu que je me chargerais de développer les arguments favorables à un vote immédiat de cette résolution. L'exposé des motifs qui accompagne cette résolution vous a été envoyé à la maison. Malheureusement, ces exposés des motifs n'apparaissent plus dans les procès-verbaux du Conseil municipal s'ils ne sont pas lus en plénière. Pour éviter que toute cette argumentation ne parte aux oubliettes, je vous prie d'entendre les principales raisons qui nous ont convaincus de demander au Conseil administratif de préparer un budget 2009 avec un nombre de centimes additionnels diminué de deux à trois points. Je me permets également de vous rappeler que la plupart des arguments en faveur de cette baisse du centime avait déjà été présentée avec succès en 2000 par MM. Sansonnens, Dovat et Girardet, puis en 2002 par MM. Tremblet, Tillmann et Kirschmann.

Malgré ces deux baisses successives de deux centimes additionnels sur les exercices 2001 et 2003, les recettes fiscales n'ont fait que progresser depuis une dizaine d'années. En 1998, les revenus affichaient CHF 48'200'000.-, ceux de 2007 environ CHF 83'000'000.- soit une augmentation de CHF 35'000'000.- en dix ans ! L'impôt avait été réajusté à la hausse (+ 1 centime) en 2003 de manière totalement arbitraire et surprenante, faut-il le rappeler ?

Il est évident que la commune de Meyrin, qui n'a jamais autant dépensé qu'en 2007, n'a pas besoin pour son "ménage communal" d'autant d'argent puisque l'excédent de l'année 2007 s'élève à CHF 13'300'000.- auxquels il s'agirait encore d'ajouter CHF 2'200'000.- mis en réserve dans le fonds "provisions pour impôts". Cette réserve s'élève actuellement à CHF 19'000'000.-.

Les excédents de recettes cumulés au cours des exercices 2002 à 2007 ont totalisé la coquette somme de CHF 64'700'000.-.

La dette communale qui s'élevait à CHF 41'500'000.- en 2002 se trouve complètement remboursée à ce jour.

Les investissements prévus dans le plan des investissements annoncent année après année des montants exorbitants de l'ordre de CHF 30'000'000.-, mais ces chiffres n'ont jamais été atteints puisque la moyenne des investissements annuels se situe bien en-dessous des 15 millions. Les montants des investissements ont été couverts par la capacité d'autofinancement de la Commune. La comptabilité communale n'a plus eu recours à l'emprunt grâce à cette capacité d'autofinancement composée du montant des amortissements et des excédents de recettes.

Il n'existe donc aucun argument qui puisse nous être opposé à une nouvelle baisse, attendu que nous assortissons notre projet d'une exigence majeure: il n'est pas question de "remettre en cause les investissements futurs". De plus, nous laissons au Conseil administratif le loisir de prévoir son budget 2009 en fonction d'une baisse de l'impôt de deux à trois centimes (soit environ CHF 2'000'000.- à CHF 3'000'000.-).

Par ailleurs, les prévisions de recettes fournies par l'Etat étant de plus en plus fiables, sans tenir compte de cette proposition de baisse des recettes, il n'y aurait aucune raison pour justifier un montant de recettes inférieur à celui enregistré aux comptes 2007, soit CHF 83 millions.

Nous constatons que le futur budget ne souffrira pas d'une compression des charges trop contraignante puisque l'on peut envisager une augmentation raisonnable des charges (+ 2 %) et établir un budget équilibré aux environs de CHF 75'500'000.- (budget 2008 à 74 millions) avec la perspective de réaliser encore un excédent probable de CHF 4,5 millions au minimum.

Nous souhaitons que ce projet de résolution soit voté immédiatement afin que le Conseil administratif puisse en tenir compte lors de l'élaboration du budget 2009 pendant la période estivale.

Nous nous permettons de vous rappeler que le budget 2009 fera l'objet de deux projets de délibération. Cet automne, notre Conseil prendra évidemment le temps nécessaire pour évaluer l'impact d'une telle baisse d'impôts sur les recettes et les dépenses communales. Il sera alors permis d'ajuster encore la proposition de budget 2009 du Conseil administratif par des amendements toujours possibles.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, comme je l'avais déjà fait à l'occasion de l'étude du budget 2008, je ne peux que vous encourager à faire preuve de bon sens en votant cette résolution qui demande une baisse de l'impôt communal."

M. Iswala met aux voix le vote immédiat qui est accepté à la majorité évidente.

M. Charprier donne connaissance de la position du groupe AGT:

"Les comptes 2007, comme ceux des années précédentes, ont fait apparaître un excédent de recettes peu commun de plus de 13 millions de francs. Tous ces excédents ont permis de diminuer la dette jusqu'à l'annuler complètement et d'autofinancer la construction de nombreuses installations sans avoir à recourir à l'emprunt. Autant dire que la situation financière de notre commune est des plus saines.

Les contribuables (qu'ils soient résidents meyrinois ou d'ailleurs), de même que les entreprises sises sur notre territoire, méritent un certain retour. Le problème est de savoir ce qui est le plus opportun à réaliser. Le retour doit-il être financier, c'est-à-dire par diminution des impôts ainsi que le proposent les résolutionnaires, ou doit-il l'être par amélioration et élargissement des prestations, solution que nous préconisons pour notre part.

Tous ceux qui s'occupent un peu d'impôt savent qu'une diminution des centimes additionnels bénéficie proportionnellement le plus aux hauts revenus, le taux d'imposition étant progressif. Un employé ayant un salaire moyen profite sensiblement moins d'une baisse du centime additionnel qu'un cadre par exemple, à haut salaire. Ce n'est donc pas équitable.

Par contre, les excédents pourraient être investis pour améliorer encore la qualité de la vie des gens en général et des moins favorisés en particulier. Dans beaucoup de domaines, il conviendrait d'améliorer encore les prestations comme par exemple: diminuer le coût des entrées aux installations publiques pour les enfants et les jeunes, favoriser l'achat d'abonnements TPG, investir davantage encore dans la formation, dans l'intégration des chômeurs et des handicapés dans les entreprises meyrinoises, mettre en place des panneaux solaires sur les bâtiments communaux, etc.

Ce débat n'a jamais véritablement eu lieu au sein de notre Conseil, ni d'ailleurs dans ses diverses commissions. L'examen du prochain budget serait l'occasion de le faire. Il serait par conséquent dommageable de "foncer tête baissée" dans une diminution des centimes additionnels, sans connaître véritablement les besoins et les autres possibilités d'investir.

Notre groupe n'est pas totalement fermé à la possibilité d'une certaine baisse du centime. Mais nous souhaitons qu'un véritable débat ait lieu. Le projet de résolution n° 2008-20 demande que soit présenté cet automne un budget prenant en compte une baisse de 3 centimes. Pourquoi pas 2 ou 4 ou 5 ? Nous pensons que cette résolution met la charrue devant les bœufs.

Notre groupe proposera tout à l'heure des amendements suggérant que le prochain budget soit établi sur la base des 45 centimes actuels et que, parallèlement, une ou deux variantes soient présentées prenant en compte une baisse de un ou deux centimes indiquant de manière précise les incidences sur les futurs investissements à prévoir."

Mme Revillet fait part de la position du parti socialiste:

"Cette résolution demande que le budget 2009 soit présenté avec une diminution de 2 ou 3 centimes additionnels communaux. Le groupe socialiste pense qu'une étude sérieuse sur les conséquences d'une baisse doit être faite.

Il est aisé d'avoir une idée de ses effets sur le rendement de l'impôt communal, puisque dans les comptes de l'exercice 2007, un centime a rapporté CHF 1'210'000.- environ. Par contre, sur la fiscalité des personnes physiques, cela devient beaucoup plus complexe: de quelle catégorie socioéconomique parle-t-on ? De résidents meyrinois qui travaillent ou non sur la Commune ? De personnes vivant ailleurs employées par des entreprises meyrinoises ?

Quelles conséquences sur les investissements communaux: report de certains investissements ? Endettement plus rapide et plus important ?

Quels effets sur la répartition du Fonds de péréquation, sur certains subventionnements cantonaux ? J'en passe et des meilleurs.

Nous proposons que cette étude soit faite rapidement puis présentée et discutée avec les conseillers/ères municipaux/ales afin que chacun-e puisse ensuite se déterminer en connaissance de cause.

Nous proposons donc de modifier le "décide" comme suit:

1. de demander au Conseil administratif de faire une étude sur les conséquences d'une baisse du centime additionnel communal, aussi bien sur le budget municipal que sur la fiscalité des Meyrinois;
2. de demander au Conseil administratif de présenter cette étude au Conseil municipal pour que ce dernier puisse arrêter sa décision en connaissance de cause;
3. de demander au Conseil administratif de présenter les conséquences d'une baisse sur les futurs investissements communaux.

Si ces amendements ne sont pas acceptés, les socialistes voteront contre cette résolution."

M. Schweizer annonce que le groupe UDC est favorable à une baisse d'impôts bien que l'on ignore l'évolution de la conjoncture. En effet, au vu de la progression des excédents financiers des dernières années et comme la Commune n'a plus de dettes, il trouve justifié de rendre une part de l'argent aux citoyens. Il termine en faisant part de sa satisfaction de voir que les Radicaux ont rejoint leur point de vue.

M. de Préville donne connaissance de la position des Verts:

"Dans son allocution du 9 avril 2008 au moment de la révision des comptes 2007, M. Jean-Marc Devaud, conseiller administratif, nous a mis en garde contre trop d'enthousiasme dans le désir de baisser nos centimes additionnels en nous rappelant:

1. que notre plan des investissements sur sept ans est de plus de 150 millions de francs,
2. que les montants des réalisations en cours en 2008 s'élèvent à 20 millions,
3. que l'assainissement des eaux de la Commune représente à lui seul 35 millions,
4. que les frais de fonctionnement des nouvelles installations (stade, patinoire, crèche) vont gonfler nos charges de façon durable,
5. que les reports de charges du canton aux communes ne sont pas près de diminuer, avec en sus le risque d'une nouvelle péréquation financière cantonale;
6. et finalement que la situation économique peut se détériorer rapidement, comme semble l'indiquer la baisse des recettes sur les personnes morales.

L'excédent que notre commune a enregistré en 2007 sur les personnes morales (entreprises) provient d'une part d'arriérés des années précédentes et d'autre part de la taxe professionnelle qui, par son mode de calcul sur deux ans, a un effet de décalage. Ceci indique que les marges des personnes morales étaient déjà en baisse en 2007. Les prévisions économiques de nos institutions indiquent un ralentissement économique pour notre pays, ce qui accentuera la baisse des marges des personnes morales et donc une diminution des recettes fiscales de notre commune. Qui plus est, si ce ralentissement économique était plus important que prévu (et la crise qui secoue nos banques n'est de loin pas terminée et aura des conséquences marquées), ce ralentissement affectera rapidement les revenus des personnes physiques et donc également nos recettes fiscales.

Comme le rappelait opportunément M. Devaud, le report des charges du canton vers les communes n'est pas terminé. J'en veux pour preuve la récente décision de notre Grand Conseil en ce qui concerne les "Mamans de jour", qui va probablement coûter à notre commune 2 millions de francs par an. Et cela sans tenir compte d'une nouvelle péréquation cantonale actuellement à l'étude.

Les excédents que notre commune a enregistrés dans les années passées n'ont pas été "volés" aux contribuables, car notre commune investit frénétiquement dans ses infrastructures et ses services à la population. Certains, probablement par ignorance de la chose financière, s'imaginent que notre commune, telle l'Avare de Molière, a une cassette pleine de pièces d'or. Ce n'est pas le cas. Un coup d'œil à notre bilan montre qu'il est fort sain mais pas alourdi de liquidités thésaurisées inutilement (les liquidités nettes ne représentent que 8.7% du bilan). Aucun franc n'a donc été indûment soustrait aux contribuables.

D'autres pensent que l'on peut aujourd'hui baisser notre centime additionnel, quitte à l'augmenter par la suite si la situation le réclame. Mais si la situation venait à le réclamer, ce serait parce que nos recettes fiscales seraient en baisse et que donc les contribuables auraient quelques difficultés à joindre les deux bouts. Comment leur demander à ce moment de payer plus d'impôts ? Ceci serait un bel exemple d'incurie. Il est préférable d'attendre que le ralentissement économique ait atteint de plein fouet nos contribuables pour alléger leur charge fiscale à ce moment.

Finalement, considérons le salaire annuel médian versé par les entreprises à Genève en 2007. Il s'élève à CHF 76'500.-. Ceci produit un impôt de base d'environ CHF 2'500.- sur lequel sont appliqués les centimes additionnels. Une baisse de trois centimes additionnels représente donc une baisse de CHF 75.- de la charge fiscale totale et ceci pour un contribuable qui travaille et habite à Meyrin. Pour un contribuable meyrinois qui travaille dans une autre commune, ces CHF 75.- se réduisent à quelques dizaines de francs. Pas de quoi vraiment soulager un budget annuel ! Mais cette baisse pourrait entraîner de gros problèmes pour notre commune.

Les Verts de Meyrin-Cointrin, ne désirant pas surcharger notre administration communale déjà bien occupée, et conscients de l'inanité d'une telle baisse des centimes additionnels, voteront non à cette résolution."

M. Gremaud ne comprend pas les amendements de M. Charpier. Il considère en effet que la résolution ne demande pas que le budget 2009 soit établi en tenant compte d'une baisse de trois centimes puisque le deuxième point du "décide" précise justement qu'une variante avec une diminution de deux centimes doit être présentée. Il relève d'ailleurs que l'intitulé ne précise pas le nombre de centimes mais demande simplement une baisse de l'impôt communal.

Quant aux amendements proposés par les socialistes, **M. Gremaud** note qu'ils ne précisent pas le nombre de centimes à prendre en compte pour l'étude d'impact.

M. Charpier lui fait remarquer que le premier "décide" demande bien de présenter un budget 2009 basé sur une baisse de trois centimes.

Quant à lui, il juge préférable d'établir un budget normal avec des variantes tenant compte d'une baisse de un, deux ou trois centimes en indiquant leurs incidences sur les investissements. Cette option permettra d'avoir un débat alors que voter la résolution telle quelle consiste quasiment à demander une diminution de trois centimes additionnels.

M. Haldemann propose de remplacer le point 1 du "décide" par :

- 1. de demander au Conseil administratif d'étudier et de présenter plusieurs variantes faisant apparaître une baisse de un, deux et trois centimes par rapport à un budget sans baisse du centime additionnel.*

Il relève que le Conseil n'est pas en train de voter une éventuelle baisse des centimes mais qu'il s'agit plutôt d'avoir des informations.

Mme Revillet souhaite que ses amendements soient pris en compte car la proposition de M. Haldemann ne concerne que le rendement du centime additionnel. Or, elle aimerait connaître l'impact d'une diminution d'impôt pour les citoyens afin que chacun puisse se déterminer en mettant en balance la baisse d'impôt et celle des rentrées fiscales pour la Commune.

M. Devaud tient à préciser que dès le moment où l'on baisse les centimes additionnels, la part privilégiée communale va diminuer. En conséquence, le gain pour une personne ne travaillant pas à Meyrin sera faible alors qu'il y aura une importante diminution des rentrées fiscales pour la Commune. Le taux de la part privilégiée est actuellement de 37, et les centimes additionnels étant multipliés par ce taux, le bénéfice de la baisse sera en fait reporté sur la commune où le contribuable travaille.

Il ajoute que le Conseil administratif est certes ouvert à une discussion sur une diminution des centimes mais considère qu'il faut tenir compte de toutes les conséquences de cette baisse. En effet, il rappelle qu'il est prévu des investissements d'une centaine de millions de francs ces prochaines années, auxquels il faut ajouter les nombreux projets demandés par le Conseil municipal et les postes supplémentaires réclamés pour satisfaire des prestations toujours plus importantes, ces postes ayant une grande incidence sur le budget de fonctionnement.

M. Devaud termine en indiquant qu'il soumettra des projections budgétaires en septembre, lesquelles montreront les économies pour les ménages ainsi que la baisse des rentrées fiscales pour la Commune. Il relève encore que financer les investissements actuels sans avoir à recourir à l'emprunt évite de payer des intérêts et de prélever sur les générations futures qui n'auront que les charges d'entretien.

M. Hernot rappelle que plus le centime additionnel d'une commune est bas, plus elle est considérée comme riche, ce qui implique qu'elle doit rétrocéder de l'argent aux communes les plus pauvres. En conséquence, si le centime additionnel est baissé, les rentrées fiscales vont considérablement diminuer.

Mme Ecuyer propose de supprimer le dernier "vu", à savoir:

"Vu les prévisions favorables pour la Commune de l'évolution de la conjoncture économique pour ces prochaines années;

En effet, elle relève que l'on ignore dans quel sens ira la conjoncture économique.

M. Osmani n'est pas d'accord avec l'amendement de M. Haldemann et demande qu'il y soit ajouté une variante avec le centime actuel.

M. Iswala souhaite mettre au vote les amendements de Mme Revillet mais **M. Gremaud** s'étonne qu'aucun chiffre ne soit précisé quant à la baisse des centimes.

M. Iswala explique qu'il met au vote la proposition la plus éloignée et que, si elle est acceptée, M. Gremaud pourra encore proposer des amendements.

Mme Revillet propose de préciser le nombre de centimes en relevant que, selon son niveau, la baisse aura une incidence différente sur le fonds de péréquation.

M. Iswala met aux voix l'**amendement** présenté par Mme Revillet qui consiste à modifier le "décide" comme suit:

- 1. de demander au Conseil administratif de faire une étude sur les conséquences d'une baisse des centimes additionnels communaux aussi bien sur le budget municipal que sur la fiscalité des Meyrinois;*
- 2. de demander au Conseil administratif de présenter cette étude au Conseil municipal pour que ce dernier puisse arrêter sa décision en connaissance de cause;*
- 3. de demander au Conseil administratif de présenter les conséquences d'une baisse sur les futurs investissements communaux.*

Ces amendements sont **ACCEPTES PAR 11 OUI, 8 NON ET 6 ABSTENTIONS.**

Au vu de ce résultat **M. Iswala** propose de passer au vote de la résolution.

M. Charpier fait remarquer que ces amendements ne sont pas incompatibles avec les autres modifications proposées et demande qu'elles soient également mises au vote. Il lui semble évident que le Conseil administratif doit présenter un budget basé sur 45 centimes et des variantes tenant compte d'une baisse de un à trois centimes comprenant leurs incidences sur les investissements.

M. Sansonnens note que tous souhaitent qu'une étude soit menée sur la baisse de l'impôt et ses répercussions pour le citoyen. Il s'agit de trouver une formulation stipulant que, primo, un budget est établi sur la base de 45 centimes et, secundo, trois variantes prévoyant une baisse de un, deux ou trois centimes.

M. Iswala propose de prendre chaque amendement l'un après l'autre et d'y apporter d'éventuelles corrections.

M. Devaud fait remarquer que la présentation d'un budget sur la base de 45 centimes additionnels est obligatoire puisqu'aucune modification fiscale n'a été votée à ce jour. Des projections d'une baisse seront établies ensuite avec leurs conséquences économiques.

M. Haldemann ne comprend pas pourquoi le Conseil ne vote pas sa proposition d'amendement qui n'est pas contraire à celle déjà votée mais précise justement les chiffres.

M. Iswala lui demande s'il accepterait que l'on modifie le point 2 en fonction de sa proposition.

Mme Revillet propose d'ajouter un 4^e point avec l'amendement de M. Haldemann.

M. Schweizer est d'avis qu'il faut renvoyer ce projet en commission des finances élargie.

M. Iswala lui rappelle que le vote immédiat a été approuvé par l'assemblée.

M. Charpier retire sa proposition d'amendement au profit de celui de M. Haldemann qui va dans le même sens.

M. Iswala met donc au vote l'**amendement** proposé par M. Haldemann qui consiste à rajouter un point 4 aux conclusions de la résolution, à savoir:

- 4. de demander au Conseil administratif de présenter un budget à 45 centimes et d'étudier plusieurs variantes faisant apparaître une baisse de 1, 2 et 3 centimes par rapport à un budget sans baisse des centimes additionnels.*

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Mizrahi rappelle qu'il a été dit qu'une baisse de un centime additionnel correspondait à environ CHF 1.2 mio sur un budget d'environ CHF 75 mio, et se demande donc à quoi sert l'étude.

M. Devaud explique que cette baisse n'a une incidence que sur les rentrées fiscales des personnes physiques et morales, ce qui représente environ CHF 800'000.-. Il ne s'agit pas d'une opération uniquement comptable, mais une réflexion à long terme doit être menée en fonction également de la conjoncture économique globale.

M. Iswala met enfin au vote la suppression du dernier "vu", à savoir:

- "Vu les prévisions favorables pour la Commune de l'évolution de la conjoncture économique pour ces prochaines années;*

Cet **amendement** est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Charpier propose encore de rajouter au 7^e "Vu", soit "Vu l'excédent des recettes de plus de CHF 13'300'000 inscrit au compte rendu 2007 par rapport aux charges de fonctionnement 2007", la mention:

...qui a permis l'effacement de la dette communale;

M. Iswala met donc aux voix cet **amendement** qui est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **résolution n° 2008-20**

présentée par Mathieu Chambers (parti démocrate-chrétien), François Haldemann (parti radical), Myriam Girardet (Alliance des indépendants de Meyrin) et Didier Schweizer (Union démocratique du centre) visant à faire baisser l'impôt communal dès l'an 2009

Vu l'article 30, al 1. lettres a), b) et g) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2009, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ("intentions d'investissements");

Vu la baisse de 2 centimes additionnels appliquée pour l'exercice 2001, votée par le Conseil municipal le 28 juin 2000;

Vu la baisse de 2 centimes additionnels appliquée pour l'exercice 2003, votée par le Conseil municipal le 18 juin 2002;

Vu la hausse de 1 centime additionnel appliquée sur l'exercice 2004 élevant le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales depuis l'exercice 2004 à 45 centimes;

Vu l'excédent des recettes de plus de CHF 13'300'000.- inscrit au compte rendu 2007 par rapport aux charges de fonctionnement 2007, excédent qui a permis l'effacement de la dette communale;

Vu l'amélioration constante des recettes communales ces dernières années, dont l'excédent total s'élève à plus de CHF 64'700'000.- pour les six derniers exercices 2002-2007, qui a permis l'effacement de la dette communale;

Vu les provisions sur impôts pour un montant cumulé de CHF 19'000'000.- mis en réserve depuis 2002;

Vu le remboursement intégral de la dette communale;

Vu la volonté populaire exprimée lors de la votation du 26 septembre 1999 de diminuer le montant des impôts cantonaux;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de demander au Conseil administratif de faire une étude sur les conséquences d'une baisse des centimes additionnels communaux, aussi bien sur le budget municipal que sur la fiscalité des Meyrinois;
2. de demander au Conseil administratif de présenter cette étude au Conseil municipal pour que ce dernier puisse arrêter sa décision en connaissance de cause;
3. de demander au Conseil administratif de présenter les conséquences d'une baisse sur les futurs investissements communaux;
4. de demander au Conseil administratif de présenter un budget à 45 centimes et d'étudier plusieurs variantes faisant apparaître une baisse de 1, 2 et 3 centimes par rapport à un budget sans baisse des centimes additionnels.

(Quelques applaudissements)

* * *

15. Résolution n° 2008-21 proposée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux aménagements nécessaires liés à l'arrivée imminente du TCMC dans la cité de Meyrin

M. Iswala signale que le Bureau propose le renvoi de ce point à la commission d'urbanisme, mobilité et logement.

M. Sansonnens approuve le vote immédiat et rappelle qu'un montant de CHF 1'500'000.- a été prévu dans les investissements pour ces aménagements et réfute donc ceux qui disent que cet aspect n'a pas été pris en compte.

M. de Préville fait la déclaration suivante en précisant que les Verts demandent le vote immédiat:

"Ce projet de résolution résulte d'une très grosse inquiétude, d'une inquiétude que les nombreux travaux d'aménagement liés au tram ne soient pas terminés au moment où le tram circulera enfin dans notre cité. Cela aurait pour conséquence de faire encore durer les chantiers dans notre commune.

Les Meyrinois de la cité ne méritent pas que l'on prolonge les travaux au-delà de ce qui est strictement nécessaire. Or, il nous semble que la Commune a déjà pris un retard considérable sur les aménagements qui lui incombent. Nous en voulons pour preuve notre plan des investissements qui prévoit une somme dérisoire à nos yeux pour ces aménagements. Quand on voit ce que coûtent d'autres travaux de notre commune, on perçoit aisément que l'évaluation des coûts est peu avancée.

Donc, dans l'intérêt des Meyrinois, il y a lieu d'en faire une priorité absolue sur tout nouvel investissement. Il y a lieu aussi d'en faire quelque chose de bien qui améliore le cadre de vie des habitants de la cité, des aménagements qui leur permettront de rejoindre aisément les arrêts de tram par des moyens de locomotion douce.

Nous profitons également de cette occasion pour réitérer notre demande que plusieurs variantes chiffrées nous soient soumises. Ces variantes doivent être évaluées en termes financiers, mais n'ont pas besoin d'être prêtes à la réalisation.

Pourquoi demandons-nous le vote immédiat ?

Selon les informations que nous avons reçues du DCTI, le TCMC devrait arriver au bout de l'avenue de Vaudagne en décembre 2009. A cette date, trois arrêts de tram devront avoir été réalisés et aménagés dans la cité de Meyrin. Nous ne voulons pas d'arrêts de tram comme aux Avanchets.

D'aujourd'hui à décembre 2009, il reste 18 mois. Compte tenu de la célérité avec laquelle le moindre projet est mené, il n'y a pas de temps à perdre. Si nous attendons le mois de septembre pour réunir une commission pour étudier cette résolution, nous n'aurons les variantes qu'en novembre au mieux, ce qui nous amènerait à voter la délibération au mieux en mars 2009, soit neuf mois avant la mise en service du TCMC. Sans recours et autres oppositions, c'est déjà bien court.

Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre deux mois. Les Meyrinois ont le droit de voir le chantier lié au TCMC durer le moins longtemps possible. C'est pourquoi nous demandons le vote immédiat."

M. Iswala met tout d'abord aux voix le **vote immédiat** qui est **refusé par 14 non, 7 oui et 4 abstentions.**

Il est ensuite procédé au vote du renvoi de la **résolution n° 2008-21** à la **commission d'urbanisme et mobilité.**

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

* * *

16. Résolution n° 2008-16a relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21. Rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité élargie (Mme Ecuyer, R)

En premier lieu, **Mme Ecuyer** indique que les conseillers ont reçu sur leur place le rapport établi par Mme Christiane Despond pour la première période de l'année 2007. Elle donne ensuite lecture du rapport de la commission tenue le 14 mai 2008 sous la présidence de Mme Revillet et en présence de Mme Boget, MM. Devaud et Sansonnens ainsi que Mme Rebetez, MM. Cela, Chatelain et Solai.

"Rappelons tout d'abord que l'Agenda 21 est un processus continu dans lequel les collectivités locales s'engagent en vue de l'amélioration de leur espace de vie. C'est un programme d'actions qui vise à instaurer le développement durable en tenant compte de ses trois axes: l'environnement, le social et l'économie.

Notre commune est déjà depuis longtemps partie prenante de cette démarche, mais il s'agit d'impliquer l'ensemble de la société civile dans le projet et d'établir un plan d'action.

C'est pourquoi, après une étude menée sur la Commune concernant ces trois domaines, un groupe de travail a été constitué par la commission de l'environnement au début de 2007, avec pour mission d'élaborer une charte communale du développement durable et de proposer un processus de mise en œuvre d'un Agenda 21 communal. En mai 2007, un premier document a été présenté à la commission d'environnement qui a approuvé à l'unanimité "les principes d'intégration du développement durable" dans la commune de Meyrin. Au début de cette législature, c'est une commission qui regroupe Agenda 21 et Meyrin Qualité qui a repris le flambeau.

Le 3 octobre 2007 les membres de cette nouvelle commission ont pris connaissance des précédents travaux et ont discuté des modes de financement des actions prévues dans le cadre de l'Agenda 21. Elle a chargé l'administration de fixer le montant du crédit à prévoir et a opté à l'unanimité pour une ligne budgétaire. Pour 2008, un montant de CHF 40'000.- a été voté lors du budget. Elle a également mandaté un groupe de travail nouvellement constitué pour finaliser la démarche. Il s'agissait principalement de définir le rôle, les compétences et les responsabilités du futur comité Agenda 21, d'élaborer un processus de sélection pour les membres de ce comité et de préciser le mode de financement.

Lors de la commission élargie du 14 mai, M. Solai nous a présenté un document intitulé "Démarche d'intégration du développement durable dans la commune de Meyrin" dans un double objectif: présenter l'ensemble de la démarche et proposer de préavisier la présente résolution.

Points forts du document:

- *la charte qui est une déclaration d'intentions sur les principes qui guident l'action vers un développement durable;*
- *l'Agenda 21 qui est un programme d'actions pour assurer le développement durable;*

- le processus de mise en œuvre, envisagé en cinq étapes qui, dans l'idéal, devraient s'inscrire dans le cycle d'une législature, tout en sachant qu'une action peut avoir une durée de réalisation plus ou moins longue.

Seule l'étape 0, qui concerne la politique stratégique, est envisagée sur 12 ans, soit 3 législatures, avec révision tous les 4 ans si nécessaire. Les autres étapes peuvent se dérouler sur une durée de un à 4 ans, en plusieurs phases.

Etape 1 : diagnostic de l'état de la situation.

Etape 2 : détermination politique opérationnelle des domaines de projets.

Etape 3 : programme d'actions, mise en place d'un programme concret.

Etape 4 : cycle de vie d'une action, de sa préparation jusqu'au bilan final.

- Quels seront les acteurs de l'Agenda 21 ?

7 types d'acteurs ont été définis : le grand public, le milieu économique, le milieu associatif, le comité Agenda 21, les autorités politiques communales, l'administration, des consultants éventuellement.

- Le comité sera composé de représentants de ces différents acteurs. Il aura un cadre de référence défini par le politique et aura des compétences décisionnelles sur le choix des actions, leur démarrage et l'attribution financière. Il devra aussi tenir régulièrement au courant de ses activités la commission politique Agenda 21.

Une information générale du Conseil municipal pourrait se faire soit par le biais d'un rapport d'activités soit par une commission élargie.

- Mode de financement

Deux types de financement sont envisagés. D'une part, le financement de la démarche qui permettra d'en assurer les frais de fonctionnement et dont le montant sera inscrit au budget. D'autre part, le financement des actions qui pourra soit être un montant intégré au budget sur proposition du comité Agenda 21, soit donner lieu à une délibération valable pour toute la durée d'une législature, sous forme d'enveloppes à disposition du comité selon le cadre de référence.

Un plan d'action est prévu dès la validation des éléments figurant dans le document sous forme d'une résolution présentée au Conseil municipal.

Cette présentation très complète est suivie d'une discussion. Au souci exprimé par un commissaire concernant un surcroît de travail pour les services de la Commune que risque d'occasionner la mise en route de cette démarche, il est répondu que, pour l'instant, il est difficile de l'évaluer mais le processus devrait normalement s'intégrer. Eventuellement, si une action devenait pérenne, elle pourrait demander un budget durable ou du personnel.

La question des jetons de présence du comité est soulevée : faut-il en verser ou non ?

Le versement de jetons de présence est accepté à l'unanimité

Le montant sera discuté par l'administration. Il est proposé d'arrêter un montant égal pour tous les membres du comité.

L'équivalence des montants de jetons de présence pour tous les membres du comité est acceptée à l'unanimité.

Il est proposé de joindre le document que nous avons étudié à la résolution et de ce fait, de le préciser dans le premier "décide".

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est également suggéré de présenter un historique de la démarche dans l'exposé des motifs. Vu les détails des considérants:

la proposition d'ajouter un historique à l'exposé des motifs est refusée par 6 non et 5 oui.

L'approbation de cette résolution permettra de mettre en œuvre le plan d'action prévu qui commencera par la constitution du comité qui lui-même devra discuter et proposer une liste d'actions, et devrait arriver à un démarrage concret du programme d'actions en décembre.

*La résolution 2008-16a est mise au vote: **elle est acceptée à l'unanimité.***"

M. Tschudi fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin:

"Il y a maintenant plus de huit ans, le 1er février 2000, Mme Sophie de Weck présentait au nom des Verts un projet de résolution demandant l'élaboration d'un Agenda 21. Huit mois plus tard, le bébé était prêt à naître. Le Conseil municipal décidait en octobre de la même année d'élaborer un Agenda 21 communal. Il aura mis huit ans pour définir une méthode et un processus de gestion battant ainsi tous les records de lenteur du canton en matière d'Agenda 21. Il est vrai qu'il fallait sans doute que les mentalités évoluent car ce que l'Agenda 21 a de vraiment novateur, c'est qu'il instaure une démarche participative à laquelle notre commune n'est pas encore habituée. L'Agenda 21 rend les citoyens acteurs et protagonistes des changements, raison pour laquelle il n'est pas complètement étonnant que les politiciens n'aient pas tous applaudi immédiatement des deux mains.

Mais oublions le passé, regardons le présent pour préparer l'avenir et relevons que, depuis une année, l'administration de notre commune, aidée d'une commission ad hoc de notre Conseil, a élaboré un processus de gestion d'Agenda 21 pour notre commune en tous points remarquable. Il intègre dans une même démarche le long, le moyen et le court termes. Il fait participer tous les acteurs de la vie de notre commune: particuliers, associations, entreprises, autorités. Il spécifie les rôles de ces divers acteurs, il synchronise l'Agenda 21 avec les budgets de notre commune. Il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre, lui donner vie et en faire bénéficier notre commune.

M. Yves de Préville a été membre de ladite commission ad hoc. Il a relevé, lors de notre caucus, l'excellente collaboration entre tous les membres de la commission, qu'ils soient représentants de l'administration, du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Nous tenons à remercier, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, toutes celles et tous ceux qui y ont participé pour leur excellent travail.

Comme vous pouvez vous y attendre, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette résolution."

Mme Boccard annonce que le groupe DC soutiendra également cette résolution.

M. Haldemann:

"Les radicaux relèvent que la démarche Agenda 21 est pertinente puisqu'elle inscrit les principes d'intégration du développement durable dans notre commune.

De plus, le processus de mise en œuvre envisagé nous semble raisonnable, de même que la sélection des acteurs qui interviendront ou son financement.

Les radicaux soutiendront cette résolution."

Mme Hayes fait part de la position de l'UDC:

"La charte du développement durable le dit bien, le développement durable répond aux besoins du moment présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. L'Agenda 21 est un programme d'actions visant à instaurer justement un développement durable. Il semble indispensable que cette démarche mise en œuvre dans notre commune puisse être travaillée le plus efficacement possible selon les critères qui ont été définis par la commission ad hoc. Les intervenants du comité Agenda 21 pour la programmation des actions à poursuivre sont composés du grand public, des milieux économiques, des milieux associatifs, des autorités politiques meyrinoises, de l'administration communale, ce qui pourra nous assurer que les décisions seront prises démocratiquement.

Le groupe UDC soutiendra donc cette résolution."

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **résolution n° 2008-16a**

relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21

Vu la résolution No 05/2000 concernant l'élaboration d'un Agenda 21 communal à Meyrin, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 10 octobre 2000;

Vu les actions communales en cours dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques;

Vu la liste des thèmes et des actions élaborée par la commission de l'environnement;

Vu le mandat confié au Conseil administratif par la commission de l'environnement dans sa séance du 9 mars 2004;

Vu la délibération No 21/2004 relative à l'ouverture d'un crédit destiné à financer le suivi et la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 15 juin 2004;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité élargie,

Le Conseil municipal, sur proposition de sa commission Agenda 21 et Meyrin Qualité, dans sa séance du 17 juin 2008,

DECIDE

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'accepter le document annexé à la résolution et intitulé "démarche d'intégration du développement durable dans la commune de Meyrin";
2. de soutenir la mise en œuvre de cette démarche.

* * *

17. Projets de résolutions

Mme Girardet présente son projet de résolution:

"La démarche de M. Alain Cevey s'inscrit dans une longue réflexion partagée dans le cadre des milieux sportifs et culturels à Meyrin. En effet, M. Roger Portier, dont le souvenir est encore très vivant dans nos coeurs, a largement contribué dès son origine à l'élaboration du concept d'un théâtre à Meyrin. Il a ensuite assuré le suivi du projet, puis la mise en place des premières années d'exploitation de Forum inauguré le 4 septembre 1995. A sa retraite politique en 1999, il a repris la présidence de l'orchestre de chambre meyrinois "Arcus Caeli" qui se produit régulièrement au Forum. Il a tenu à garder cette présidence dans un esprit de dévouement jusqu'à la fin, parce qu'elle incarnait parfaitement en lui son amour pour la musique, pour sa famille et pour sa commune de Meyrin.

La famille et les amis de Roger n'ont pas pu se réjouir lors de la fête populaire marquant le dixième anniversaire de ForuMeyrin. Cette manifestation mémorable a eu lieu en septembre. Aujourd'hui, par cette résolution, la commune de Meyrin se donne la possibilité d'inscrire dans le Forum le souvenir de son ancien maire. Quelques jours après cette fête mémorable, M. Portier est décédé le 13 août 2005.

Cette attention honorifique sera comprise par sa famille et ses proches comme une marque de reconnaissance durable de la population à l'égard d'un homme qui a laissé son empreinte dans ce lieu de culture.

En acceptant ce projet de résolution, si possible à l'unanimité, le Conseil municipal démontre, au-delà des divergences politiques, son attachement aux valeurs qui caractérisaient notre ancien collègue et ami Roger Portier: fidélité, droiture et dévouement.

Concrètement, cette résolution demande au Conseil administratif d'organiser une cérémonie du souvenir au cours de laquelle un espace baptisé "Roger Portier" pourra être inauguré dans le Forum de Meyrin. Le patio d'entrée a été proposé par M. Cevey, toutefois nous laissons au libre choix du Conseil administratif la désignation de l'espace le mieux approprié.

Je vous remercie de bien vouloir accepter de voter cette résolution en vote immédiat."

M. Iswala met donc aux voix le **vote immédiat** de la résolution n° 2008-22 **qui est accepté à l'unanimité**.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il met au vote la **résolution n° 2008-22:**

présentée par Myriam Girardet (AIM) demandant d'honorer la mémoire de M. Roger Portier par l'inscription de son nom sur un lieu à désigner dans le Forum de Meyrin

Vu la proposition écrite par M. Alain Cevey adressée au Conseil municipal et lue le 17 juin 2008;

Vu le décès subit le 13 août 2005 de M. Roger Portier, ancien conseiller administratif de Meyrin;

Vu ses engagements pour la commune de Meyrin durant vingt ans, successivement en tant que conseiller municipal (de 1979 à 1987), puis comme conseiller administratif délégué aux sports et à la culture (de 1987 à 1999);

Vu la volonté populaire d'honorer la mémoire de cet homme qui s'est énormément investi pour le Forum dès l'origine, dans sa conception comme dans son animation;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 17 juin 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de mandater le Conseil administratif pour organiser une cérémonie du souvenir au cours de laquelle un espace baptisé "Roger Portier" pourra être inauguré dans le Forum de Meyrin.

18. **Motion n° 2008-03 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC de Meyrin-Cointrin, demandant la suppression de la taxe professionnelle pendant la durée des travaux du TCMC à Meyrin-village**

M. Schweizer explique qu'en raison des travaux du TCMC, le chiffre d'affaires des commerçants de Meyrin-village est en forte baisse, certains d'entre eux ayant même déjà dû procéder à des licenciements. Il estime que si l'on veut maintenir un poumon économique au cœur du village, il est important de faire un geste à l'égard des commerçants en supprimant la taxe professionnelle même si celle-ci ne représente que 1.4‰ du chiffre d'affaires. Il termine en précisant que seuls les commerces situés au centre du village seraient pris en compte.

M. de Préville trouve justifié de soutenir les commerçants affectés par les travaux du TCMC mais pense que ce n'est pas la bonne méthode. Comme relevé par M. Schweizer, le rabais accordé représente une très petite somme et n'empêchera pas les licenciements. C'est pourquoi, il trouverait plus judicieux de transformer cette motion en une résolution demandant au Conseil administratif de faire en sorte que l'Etat facilite le nantissement auprès des commerçants. Grâce à la garantie ainsi accordée par l'Etat, ceux-ci peuvent obtenir des prêts à des taux d'intérêts très intéressants qui sont d'ailleurs pris en charge par l'Etat.

En résumé, **M. de Préville** estime cette solution préférable au geste symbolique proposé par la motion qui, en outre, serait compliquée à mettre en place puisqu'il s'agira de déterminer des limites territoriales à son application.

M. Schweizer rappelle que l'Association des commerçants de Meyrin-village avait fait opposition au TCMC afin de pouvoir participer aux négociations dans le cadre des travaux. Une charte a été signée avec l'Etat stipulant que celui-ci indemniserait les commerces en fonction de leur bénéfice net, ce qui implique qu'en cas de mauvaise année, cette indemnisation ne paiera pas les charges. Quant à la proposition de M. de Préville, une démarche dans ce sens a été faite par les commerçants, qui s'est heurtée au refus de l'Etat.

En conclusion, il demande un signe de la Commune en faveur des commerçants, dont certains ont subi une baisse allant de 20 à 50% du chiffre d'affaires, et termine en indiquant que sept emplois ont déjà été perdus.

M. de Préville considère que mandater les autorités communales auprès de l'Etat afin de soutenir les commerçants serait un signe plus efficace qu'accorder une baisse fiscale minimale.

M. Schweizer signale que les commerçants sont encore en tractations avec l'Etat et qu'il reviendra devant le Municipal avec une résolution en cas d'échec.

Mme Ecuyer demande s'il est légal de baisser la TPC par quartier.

M. Devaud ne pense pas que ce soit illégal si l'on peut démontrer qu'il y a des difficultés économiques temporaires pour les commerçants. Par contre, il peut y avoir des problèmes au niveau des limites territoriales à définir pour une telle action.

M. Schweizer précise qu'il s'agit du centre du village, en bordure de la route de Meyrin, où les travaux de la tranchée couverte vont durer trois ans.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Iswala** met au vote la **motion n° 2008-03**

présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC de Meyrin-Cointrin, demandant la suppression de la taxe professionnelle pendant la durée des travaux du TCMC à Meyrin-village

Pour le poumon économique du cœur du village, il est vital que cette demande soit aujourd'hui soutenue par le Conseil municipal; si on ne fait rien pour les commerces, nous porterons une lourde responsabilité sur le futur du cœur du village.

Je vous laisse imaginer, plus de pharmacie, plus de Coop, plus de café restaurant, plus de boulangerie, etc. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour que cela n'arrive pas.

En conséquence, le Conseil municipal, dans sa séance du 17 juin 2008,

invite le Conseil administratif

PAR 19 OUI ET 6 ABSTENTIONS

à tout entreprendre pour que les commerces du village puissent passer cette période difficile des travaux le mieux possible. Il faut savoir que des baisses de chiffres d'affaires importantes sont à constater; certains commerces ont déjà passé par des licenciements de personnel.

* * *

19. **Motion n° 2008-04 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute (AGT Meyrin), demandant au Conseil administratif d'étudier l'organisation d'une fête annuelle intitulée "La rue est à vous" qui met à disposition des espaces publics aux piétons et aux habitants de Meyrin**

M. Charpier explique que Mme Riman a participé à la fête des Grottes intitulée "La rue est à vous" et qu'elle l'a trouvée très sympathique et a été impressionnée par sa convivialité. C'est pourquoi elle souhaite qu'une telle fête soit organisée dans la Commune.

M. Iswala met donc au vote la **motion n° 2008-04**

présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute (AGT Meyrin), demandant au Conseil administratif d'étudier l'organisation d'une fête annuelle intitulée "La rue est à vous" qui met à disposition des espaces publics aux piétons et aux habitants de Meyrin

Transformer le quartier en zones piétonnes en créant un environnement agréable et différent, en collaboration avec les autorités, des associations et un public nombreux.

En fermant les rues du quartier le temps d'un week-end, "La rue est à vous" est un lieu de fête, de rencontre et de convivialité. Rendez-vous apprécié du curieux, amateur de vide grenier qui a pour objectif de favoriser le contact et l'échange entre les enfants et les adultes. "La rue est vous" est aussi un lieu d'expression libre de l'artiste ou du simple citoyen.

Ce projet a été lancé par le Conseil administratif de la Ville de Genève en 1993. Actuellement neuf quartiers prennent en charge, à tour de rôle, l'organisation de cette fête (Plainpalais, Eaux-Vives, Grottes, Geisendorf, Concorde, Saint-Jean, Jonction, Champel et Pâquis).

Points forts:

- offrir à tout un chacun l'opportunité d'une participation citoyenne, active et conviviale,
- décoloniser l'espace public de sa servitude à la rentabilité et aux transports,
- contribuer à la santé publique en général, au travers d'une convivialité qui brise un isolement et une exclusion engendrés de fait par le fonctionnement de nos sociétés,
- favoriser l'intégration des communautés étrangères qui peuvent s'insérer de manière participative dans une manifestation assez informelle,
- promouvoir des associations oeuvrant au développement de projets Nord/Sud en collaboration avec la commission d'aide au développement,
- promouvoir l'établissement de manifestations s'inscrivant dans une perspective de développement durable telle qu'elle est définie par l'Agenda 21, avec une sensibilisation du public au tri des déchets,

En conséquence, le Conseil municipal, dans sa séance du 17 juin 2008,

invite le Conseil administratif

PAR 11 OUI, 9 NON ET 5 ABSTENTIONS

à étudier l'organisation d'une fête annuelle intitulée "La rue est à vous".

M. Devaud tient à préciser que les fêtes comparables qui ont lieu en ville de Genève sont le plus souvent organisées par les associations de quartier en collaboration avec les commerçants.

Mme Bordry explique que les Verts se sont opposés à cette motion parce qu'il ne s'agit pas d'une démarche participative et qu'en outre, ils ont déjà déposé un projet de résolution demandant la mise sur pied d'une journée des associations qui serait également une fête populaire. Or, il n'est pas possible de multiplier les manifestations.

Pour **M. Schweizer**, les Meyrinois aiment faire la fête. De plus, il relève que la Commune a une fondation et des moyens financiers suffisants pour ce faire.

M. Iswala l'interrompt en relevant que la motion a été votée et qu'il est trop tard pour en débattre.

M. Tschudi fait remarquer que, vu l'heure tardive, les conseillers votent par lassitude car ils sont fatigués, et ils ne font donc pas un travail sérieux. Or, ils viennent de voter un projet qui va donner un travail considérable à l'administration alors que ce type de fête procède d'une autre démarche.

* * *

20. Projets de motions

Etant donné l'heure tardive, **M. Dumalle** accepte que son projet soit reporté au prochain Conseil.

* * *

21. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mmes Revillet, S, et Boccard, DC)

Période 2007-2008

Nous venons de vivre une année un peu particulière avec le départ de Mme Christine Zwingmann en automne 2007. La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin n'a pas été convoquée durant plusieurs mois, jusqu'à ce que le poste de responsable des affaires culturelles soit repris par Mme Dominique Rémy ce printemps.

La commission s'est réunie à raison de quatre fois et a visité deux expositions dans les galeries du Théâtre Forum Meyrin.

Les séances de travail ont repris dès avril 2008. La commission s'est fixée pour but de redéfinir ses objectifs d'achat et sa politique culturelle. Une réflexion sera menée sur la ligne directrice à prendre ainsi que sur la vocation du fonds.

Il faut rappeler que Meyrin, cité suburbaine, a su tout au long de son développement allier bien-être et culture. Notre commune s'est dotée il y a plus de 10 ans d'un magnifique centre culturel mettant l'art, le théâtre et diverses activités culturelles à la portée de la plupart des citoyens meyrinois. Les objectifs principaux sont l'intégration de l'art à l'espace public ouvert à tous et le développement de l'art pour et avec les habitants de Meyrin, à travers une action collective.

Projets en cours

Travaux menés dans le cadre de l'assainissement des eaux sur la commune de Meyrin

Durant tout le printemps 2007 la commission a poursuivi les débats de l'année précédente. Les travaux d'assainissement prenant plus de temps que prévu, le projet est suspendu dans l'attente de l'achat du terrain où prendra place le lac. Toutefois, le projet sera réactivé durant cette législature.

Le tram, l'ex-rond-point

Vu les tractations concernant le tracé du tram en cours, un intérêt tout particulier pour un projet artistique dit "espace public" est émis par l'ensemble des commissaires et il sera débattu dès cet automne.

Forum

La sculpture "Temoku" devant l'entrée principale du Forum étant endommagée, cette dernière sera reconstituée et remplacée par l'artiste (Monique Wuarin). Les frais seront pris en charge par le fonds.

Travaux de la Golette

Le Jardin des disparus est un lieu de mémoire pour les proches des victimes de disparitions forcées. La commission souhaite réfléchir sur un réaménagement artistique de ce jardin.

Expositions

La commission a visité des expositions dans les salles du Forum:

- 1. Exposition sur la théma "Infinita ou la mort tutoyée", "Six pieds sous-terre" regroupant quatre artistes: les céramiques de Jean-Marie Borgeaud, les photographies de Nicolas Quinette, les cercueils du Ghana et le tryptique vidéo de Pierre Bougiovanni;*
- 2. Exposition Faro-Fontana "sculptures".*

Le fonds n'a pas effectué d'achat durant cette année.

Pour information, le fonds présente un solde au bilan de CHF 992'540.- au 31 décembre 2007.

22. Rapport de la déléguée à la commission consultative des aînés (Mme Revillet, S)

"La commission consultative des aînés de Meyrin a été créée en 1994 suite à une résolution du Conseil municipal. Elle est chargée de donner au Conseil administratif des avis concernant la vie et les problèmes des personnes en âge d'AVS vivant dans la Commune. A la faveur de conférences publiques auxquelles elles sont conviées, ces personnes peuvent échanger leurs idées avec les autorités exécutives qui prennent note de leurs attentes et, idéalement, répondent à leurs besoins.

Période 2007-2008

La commission s'est réunie trois fois et son bureau quatre fois durant l'année 2007-2008.

Séances publiques

Elles ont toujours bien du succès. Nous avons projeté un film "Calendar Girls", entendu une conférence au CERN et une autre du Pr. Rapin.

Bureau

Durant ces séances, les membres du bureau organisent avec le service des aînés les diverses activités (sorties pédestres, à vélo, visites culturelles, d'entreprises, d'instituts) et préparent les séances publiques (conférences d'information ou de prévention).

Nous avons également parlé de la demande des aînés de bénéficier d'un centre de rencontre."

* * *

23. Propositions individuelles

Néant.

* * *

24. Questions

M. Hubert a constaté que les panneaux d'affichage officiels étaient sales et demande s'il serait possible de les nettoyer.

M. Devaud en prend note.

Mme Ecuyer aimerait connaître les résultats de l'action de promotion des vélos à assistance électrique.

M. Devaud ne peut répondre dans l'immédiat mais donnera les chiffres lors de la prochaine séance.

Mme Bordry aimerait savoir où sera relogé à la rentrée scolaire le groupe d'enfants du parascolaire qui étaient hébergés dans le bâtiment sis en face de la Ferme de la Golette, lequel a brûlé récemment. Elle a appris qu'un container avait été mis à leur disposition mais ne pense pas que cette solution puisse être prolongée pendant l'hiver.

D'autre part, elle demande quand les gravats seront enlevés et la reconstruction envisagée.

En ce qui concerne le relogement des enfants, **M. Sansonnens** signale que ce dossier est sous la responsabilité de Mme Boget et qu'une réflexion est en cours en vue de la rentrée de septembre.

Quant au bâtiment, il s'avère qu'il n'est pas inscrit au patrimoine et qu'il n'y a par conséquent aucune obligation de le reconstruire à l'identique. Il précise que, avant de faire enlever les gravats, l'administration doit attendre les instructions de l'assurance, dont l'expert est en train d'évaluer le bâtiment, de manière à connaître la somme disponible pour la reconstruction. Une étude devra ensuite être menée mais il s'agira au préalable de déterminer si cet emplacement est judicieux pour le parascolaire. **M. Sansonnens** rappelle en effet que, à l'origine, ce bâtiment était désaffecté et n'avait pas de fonction particulière. Il faudra donc mener une réflexion d'ordre général sur le parascolaire dans la mesure où ce type d'activité va se développer en raison de l'introduction de l'horaire continu.

M. Devaud ajoute qu'une partie des enfants est hébergée dans le container installé vers l'école de Meyrin-Village où il est envisagé de mettre un second container.

M. Hamann pose la question suivante:

"Lors de l'inauguration du stade municipal, les habitants ont pu tester la place située à l'entrée des grilles d'accès du stade où se trouvait une certaine quantité d'eau pluviale. Ils ont pu comme tout le monde en éponger une partie avec leurs chaussettes mais après leur départ, et même plusieurs heures après, l'eau était toujours présente. Ma question est la suivante : est-il prévu un chemin rejoignant l'entrée publique du stade de la route d'accès ou la population devra-t-elle toujours éponger les flaques d'eau ?"

M. Sansonnens répond que le projet initial a été réalisé et qu'il n'est pas question de modifier quoi que ce soit pour l'instant. Toutefois, l'administration va étudier ce problème et, si nécessaire, des mesures adéquates seront prises. Il ajoute que des manifestations seront organisées sur cette place et pense qu'il faut laisser du temps à un aménagement avant de modifier quelque chose.

M. Dumalle revient sur la question de Mme Ecuyer et signale que 10 vélos électriques seulement ont été vendus entre le début de l'action et la mi-juin.

M. Schweizer aimerait savoir ce que la Commune va faire pour protéger les utilisateurs des TPG des intempéries lorsqu'ils doivent descendre du bus pour attendre le tram à l'arrêt des Avanchets.

D'autre part, il approuve la remarque de M. Tschudi quant à la longueur des séances du Conseil municipal, ce qui est d'autant plus pénible lorsqu'elles sont suivies d'une soirée avec deux commissions. Par conséquent, il demande de ne convoquer qu'une seule commission les lendemains d'un Conseil municipal.

En ce qui concerne l'abribus, **M. Sansonnens** indique avoir fait une demande y relative auprès de la commune de Vernier qui a transmis cette requête aux services cantonaux compétents. Ceux-ci ont répondu que ces abris étaient sous la responsabilité des communes. Il a donc été recherché un abribus peu onéreux et la commune de Vernier a accepté de s'occuper des travaux de mise en place.

* * *

La séance est levée à 24h00/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 27 août 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Placide ISWALA